

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 3 Novembre 1970.

#### SOMMAIRE

1. — **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 5025).  
MM. Jacques Barrot ; le président.
2. — **Loi de finances pour 1971 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5026).  
**Services du Premier ministre (suite)**.  
**Secteur VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.**  
**Section I. — Services généraux (suite) : crédits concernant la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.**  
MM. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour le Plan et l'aménagement du territoire ; Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'aménagement du territoire.  
M. Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.  
M. Lebas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le Plan.  
MM. Védrières, Ribes, Carpenlier, d'Ornano, Rossi, Cornet, Souraille, Lebas, Offroy, Bertrand Denis, Ollivro, Cassabel, Hinsberger, Couvelinhes.  
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — **Ordre du jour** (p. 5044).

#### PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le président, mon collègue M. Michel Durafour m'a demandé de vous indiquer que, dans le scrutin n° 154 concernant les autorisations de programme du ministère du développement industriel et scientifique, c'est par erreur qu'il a été porté comme votant contre. En réalité, il a voulu voter pour.

Je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir lui en donner acte.

M. le président. Monsieur Barrot, vous savez que je dois m'en remettre aux résultats de la machine électronique. Je ne peux donc que vous donner acte de votre déclaration.

D'ailleurs, je souhaite fermement que, lorsqu'un député a l'intention de faire une mise au point au sujet d'un vote, il veuille bien intervenir lui-même.

Cette remarque, qui ne s'adresse pas à vous personnellement, n'enlève cependant rien à la valeur de votre démarche.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1971 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376, 1395).

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE (Suite.)

Section VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Services généraux.

Crédit concernant la délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale.

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, ainsi que des crédits concernant l'aménagement du territoire et l'action régionale (services du Premier ministre, section VIII et partie I).

La parole est à M. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le Plan et l'aménagement du territoire.

**M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, le récent débat sur les options du VI<sup>e</sup> Plan a permis au Parlement de s'exprimer très largement sur la politique d'aménagement du territoire et de planification. D'autre part, le Plan lui-même sera soumis à nos appréciations, à nos critiques et à nos votes lors de la première session de 1971. Il n'est donc pas nécessaire de revoir en détail tous les éléments de cet énorme dossier.

Cependant, l'examen budgétaire nous permet de redéfinir la politique d'aménagement du territoire en fonction des évolutions constatées, des calculs prévisionnels et des objectifs fixés. Cet examen permet également de vérifier les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs dans les meilleures conditions. C'est pourquoi je limiterai mon propos à certaines observations de portée générale ou particulière, vous laissant le soin de vous référer à mon rapport écrit ainsi qu'aux excellents avis de nos collègues MM. Duval et Lebas.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, traduit la volonté du Gouvernement de développer la politique définie dans les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan. C'est à ce titre que des moyens financiers supplémentaires nous sont demandés pour l'industrialisation, la régionalisation, les aménagements touristiques et la rénovation rurale.

La commission des finances a noté avec satisfaction les majorations d'autorisations de programme et de crédits de paiement consacrées aux primes de développement industriel. Leur importance est significative puisque les crédits de paiement sont presque doublés et les autorisations de programme triplées par rapport aux montants de 1968. Nous nous félicitons aussi à l'avance de la dotation supplémentaire de 150 millions de francs qui nous sera proposée dans le projet de loi de finances rectificative.

En ce qui concerne les actions en faveur de la rénovation rurale, l'importance des programmes et leur caractère interministériel montrent clairement, à travers leur cohérence, que l'objectif essentiel est de créer des équipements indispensables au développement et d'assurer efficacement et sans heurt les mutations liées au progrès économique.

S'agissant des aménagements touristiques, il est satisfaisant de constater que le tourisme, ainsi que le rappelait d'ailleurs M. Sallé, est désormais considéré comme un levier capable de faire décoller l'économie d'une région. Les crédits consacrés à ce type d'opérations s'élèveront à 116 millions et concerneront, outre la poursuite de l'aménagement du Languedoc-Roussillon, trois régions nouvelles — l'Aquitaine, la montagne et la Corse — le littoral atlantique et l'espace rural intérieur continuant à bénéficier d'aménagements ponctuels souvent fort modestes, ce que nous déplorons.

Les principales orientations de ce budget sont ainsi conformes aux grandes options du VI<sup>e</sup> Plan récemment approuvées par le Parlement.

Cependant, plusieurs préoccupations demeurent. On peut se demander si les moyens financiers, et notamment le volume du crédit consacré à l'industrialisation, seront suffisants. Qu'il s'agisse du fonds de développement économique et social, des possibilités des sociétés de développement régional ou de l'appel au marché boursier, il est à craindre, en effet, que les besoins exprimés par les zones de grande densité, telles que Fos et la Basse-Seine, n'absorbent en totalité les disponibilités

financières, bloquant ainsi le développement industriel des autres régions. Nous aimerions en particulier obtenir quelques précisions, monsieur le ministre, sur les perspectives de financement du complexe industriel et portuaire de Fos.

Le même déséquilibre risque de se produire dans le domaine des équipements collectifs. C'est pourquoi il paraît souhaitable de distinguer les enveloppes budgétaires destinées aux aménagements d'intérêt national des crédits programmés à l'échelon régional.

Par ailleurs, il serait opportun de procéder, parallèlement à l'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan, à la révision des critères de répartition des aides financières de l'Etat aux régions et aux collectivités locales, ainsi qu'à l'adaptation du découpage de certaines zones.

Ma seconde préoccupation a trait aux grands aménagements touristiques. Certains de ces aménagements, qui représentent un investissement très important pour la collectivité, intéresseront davantage les familles en vacances que le grand tourisme international. Leur rentabilité semble donc liée à l'étalement des vacances et à l'aménagement des périodes de loisirs des Français.

Vous êtes déjà, monsieur le ministre, chargé de la planification dans l'espace. Il ne serait pas inutile que vous vous penchiez également sur l'aménagement du temps.

Quoi qu'il advienne de ce vœu, vous êtes devenu le ministre de l'environnement. Il importe donc désormais que les mesures que vous avez prises et que vous serez amené à prendre à ce dernier titre s'insèrent dans la politique générale d'industrialisation.

La commission des finances a regretté que vous ne disposiez pas, dès 1971, des moyens financiers vous permettant d'intervenir plus concrètement contre certaines pollutions, celles de l'air et de l'eau notamment. Ainsi, pour ce qui concerne l'eau, en dépit des crédits que lui consacrent le ministère de l'intérieur, le ministère de l'agriculture et les agences de bassin, plusieurs plans seront nécessaires pour doter toutes les communes de France d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration. Les efforts financiers devraient être beaucoup plus importants et pratiquement doublés au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

La protection contre les nuisances est souvent la contrepartie du progrès technique ou industriel. Elle est indispensable à la qualité de la vie; elle s'imposera tôt ou tard à l'ensemble de la planète.

S'il est impérieux d'agir sans délai, il est néanmoins indispensable de ne pas compromettre la position concurrentielle de l'industrie française, c'est-à-dire de parvenir rapidement à une harmonisation des législations nationales et, dans l'immédiat, de prévoir des mécanismes compensatoires.

J'ai parlé de calculs prévisionnels. A ce sujet, je voudrais formuler quelques observations relatives au commissariat général du Plan. Les nombreuses études réalisées par le commissariat général et les différents ministères doivent être coordonnées afin d'éviter les gaspillages de toute nature auxquels elles donnent lieu actuellement.

D'autre part, le Parlement est informé souvent tardivement, parfois même après la discussion budgétaire, de l'état d'exécution du Plan. C'est pourquoi il apparaît nécessaire que celui-ci fasse l'objet non seulement d'une publication, mais également d'une communication du Gouvernement sans doute assortie d'un débat lors de la session de printemps.

Enfin, les aménagements urbains semblent devoir absorber une part très importante des crédits qui seront consacrés aux équipements collectifs pendant la durée du VI<sup>e</sup> Plan.

Il est certes indispensable de prévoir un aménagement plus rationnel des grandes cités, mais il faut prendre garde à ne pas favoriser une urbanisation excessive, trop axée sur les grandes métropoles.

En effet, une telle politique serait directement contraire à l'objectif d'un développement régional harmonieux et conduirait à construire dans notre pays ces mégapoles inhumaines, contestées par les jeunes Américains eux-mêmes.

Nous avons la chance de pouvoir urbaniser sans entasser, de développer sans hypertrophier. Ne la laissons pas passer. L'exemple de Paris n'est sans doute pas à suivre. Si nous nous réjouissons de ce que l'aménagement de la région parisienne soit désormais de votre compétence, monsieur le ministre, nous regrettons que vous ayez pris ce train en marche un peu tardivement. Vous avez réussi à freiner la croissance de Paris. Mais est-ce suffisant? Est-ce suffisant pour la province comme pour Paris? Est-ce suffisant pour les provinciaux comme pour les Parisiens? Quand on examine certains chiffres, on est stupéfait. C'est ainsi qu'au dernier recensement, Paris comptait 9.222.000 habitants, alors que la Belgique en compte 9.460.000, la Suède 7.808.000, l'Autriche 7.255.000 et la Suisse 5.945.000. On est également frappé de constater que Paris dispose du cinquième des emplois dans l'industrie, du quart dans la fonction publique,

du tiers dans le commerce de gros, de la moitié dans les activités bancaires, les agences d'affaires, les compagnies d'assurances. Ces chiffres méritent d'être médités.

Plutôt que créer telle ville nouvelle dont le coût est souvent exorbitant, sans pour autant rendre plus heureux ses futurs habitants, et qui se substituera à la région parisienne comme pôle d'immigration, il faut apporter sur place les moyens de formation et les emplois nécessaires.

C'est à ce type d'actions qu'il convient de s'attacher — et le Gouvernement l'a fait — pour respecter les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire. Ainsi, vous aurez rempli votre mission, monsieur le ministre, et vous serez non seulement le ministre de l'aménagement du territoire, mais aussi le ministre de l'équilibre et de la qualité de la vie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'aménagement du territoire.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'année 1971 marquera le début d'une nouvelle décennie. Après les premiers balbutiements de la politique de l'aménagement du territoire, aux alentours de 1955, puis la période de mise en place des instruments de l'aménagement du territoire à compter de 1963, il faut maintenant s'engager résolument dans la voie d'un développement harmonieux des différentes régions de France.

Ce budget permet-il de réaliser ce grand dessein ?

Je traiterai tout d'abord des crédits de l'aménagement du territoire, de l'évolution de la région parisienne et des grandes tendances régionales, du schéma directeur des routes, enfin de la relance de la réforme régionale.

Examinons tout d'abord les aspects positifs de ce budget. Le projet de loi de finances pour 1971 fournit, pour la première fois, un tableau récapitulatif des autorisations de programme inscrites dans les budgets des différents ministères concourant à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

Cette initiative correspond à un vœu que j'ai maintes fois exprimé à cette tribune et permettra aux parlementaires de s'informer des moyens financiers employés, sans avoir besoin pour cela de se référer aux budgets des services généraux du Premier ministre, des charges communes, de l'agriculture, de l'équipement, de l'éducation nationale et, enfin, des postes et télécommunications.

Le total des autorisations de programme atteint pour 1971, 1.032 millions de francs contre 797 millions de francs en 1970, soit une progression de près de 30 p. 100.

La dotation du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire passe de 218 à 270 millions de francs en autorisations de programme et de 220 à 330 millions de francs en crédits de paiement.

En outre, pour la première fois, une partie de la dotation du F. I. A. T. a été programmée et 22 millions de francs sont destinés à des opérations d'aménagement touristique concernant l'Aquitaine, l'équipement de la montagne et la Corse.

Les primes de développement industriel sont portées de 190 à 280 millions de francs, 50 millions de francs pourront s'y ajouter au titre du fonds d'action conjoncturelle, et pour 1970, comme l'a dit tout à l'heure M. Ansqeur, une majoration de 150 millions de francs est prévue au collectif budgétaire. C'est donc un effort sérieux.

La rénovation rurale se voit doter de 326 millions de francs de crédits. La Bretagne en est le principal bénéficiaire puisqu'elle reçoit 100 millions de francs au titre du programme routier, 80 millions de francs pour l'automatisation du téléphone.

Après les aspects positifs, c'est-à-dire les fleurs, monsieur le ministre — elles ne sont pas au nombre de cent, malgré votre récent voyage en Extrême-Orient — voici les épines, c'est-à-dire les éléments négatifs. Rassurez-vous cependant, le rosier n'est pas encore devenu cactus. (Sourires.)

Il n'est pas trop tard pour faire un retour sur les résultats du recensement de 1968 concernant les grandes tendances de l'évolution régionale, élément de base d'une politique active de l'aménagement du territoire.

L'évolution démographique tout d'abord. Si, à l'exception du Limousin, toutes les régions françaises ont bénéficié d'un accroissement de population, cela ne signifie pas pour autant qu'elles aient connu parallèlement un regain de vitalité économique. En effet, le solde global des migrations n'est souvent positif qu'en raison du retour des retraités vers leur région d'origine.

L'examen de la répartition des emplois démontre une croissance de 7,4 p. 100 dans la région parisienne contre 5 p. 100 en moyenne nationale. L'écart entre les régions de l'Ouest et du centre et les autres régions françaises s'est accru au cours des

dernières années. Les mesures déjà prises ont permis cependant de freiner cette évolution, mais il est indispensable maintenant de passer à une seconde phase d'aménagement du territoire au cours de laquelle le Gouvernement doit s'efforcer de stabiliser, puis de réduire les disparités existant entre les régions. L'évolution des revenus confirme d'ailleurs cette analyse: de 1962 à 1967, ils ont progressé en moyenne de 43,3 p. 100 pour la région parisienne, de 44,1 p. 100 pour les régions de l'Est contre seulement 41,8 p. 100 pour l'ensemble des régions de l'Ouest et du centre.

L'écart entre les salaires de la région parisienne et ceux des autres régions dépasse 30 p. 100. Il n'est pas tolérable qu'il y ait des Français de première et de seconde zone.

La croissance de la région parisienne est encore trop importante. De plus, des déséquilibres sont apparus entre les zones et ont remis en cause les orientations définies par le schéma directeur. Un projet de loi dont le Parlement aura à débattre dans les prochaines semaines poursuit, selon le Gouvernement, un double objectif: accélérer, d'une part, le mouvement de décentralisation en province et, d'autre part, rééquilibrer vers l'Est et le Nord, notamment au profit des villes nouvelles, la croissance jusqu'ici trop exclusivement orientée vers la banlieue Ouest.

Or ce désir officiellement exprimé est en contradiction avec l'assouplissement du régime de l'agrément pour les implantations en région parisienne puisque des décrets prévoient d'élever le seuil de l'agrément de 500 à 1.000 mètres carrés pour les bureaux et de 500 à 1.500 mètres carrés pour les installations industrielles.

Par ailleurs, le comité de décentralisation fait preuve depuis deux ans d'un libéralisme excessif: au cours du seul premier semestre de 1970, 352 agréments ont été accordés contre seulement 28 refus, ce qui représente 1.130.000 mètres carrés de surfaces autorisées contre 190.000 mètres carrés de surfaces refusées.

Il ne s'agit là d'ailleurs que des demandes officiellement présentées et il serait également intéressant, et sans doute révélateur, de prescrire une enquête afin de savoir si, par le canal des sous-locations, le régime de l'agrément n'est pas allègrement tourné.

Dans les différents schémas particuliers d'aménagement en cours d'élaboration qui concourent à la mise en place du schéma général d'aménagement de la France, je n'évoquerai que le schéma directeur des routes actuellement soumis à la consultation régionale.

Depuis trois ans, votre rapporteur dénonce la « toile d'araignée » centralisatrice qui se tisse sur Paris. Le projet actuel rompt délibérément avec cette tendance plusieurs fois séculaire. C'est un sujet de satisfaction, mais le schéma directeur des routes ne prévoit ni les caractéristiques des voies ni le calendrier d'exécution ni le financement.

Enfin, le schéma directeur prévoit six liaisons est-ouest. Monsieur le ministre, vous nous comblez... dans le domaine des idées. Ayant, sans relâche, depuis que je suis rapporteur de l'aménagement du territoire, demandé l'établissement de ce type de liaison pour éviter le dépérissement de toute la France de l'ouest et du centre, je suis heureux de voir que cette thèse est maintenant retenue. Mais, plutôt que six transversales hypothétiques, notre commission préférerait la réalisation effective et concrète d'une première grande liaison routière rapide est-ouest dont nous rappelons, une fois de plus, les caractéristiques.

Ayant pour but de rejoindre la façade atlantique au couloir rhodanien, axe privilégié de développement économique et aux grands pôles de développement industriel du Marché commun, elle doit être constituée par un tronçon commun Limoges—Montluçon comportant, à l'ouest, trois antennes en direction de Nantes, La Rochelle et Bordeaux, et à l'est, des liaisons avec Mulhouse et le sud de l'Allemagne, Lyon, Genève et le Midi méditerranéen par la vallée du Rhône.

L'ouest, le sud-ouest et le centre doivent être impérativement reliés à la métropole lyonnaise qui, avec Grenoble et Saint-Etienne, représente la troisième agglomération française. Sans cette liaison, deux tiers du territoire français sont condamnés au dépérissement et au sous-développement économique.

Entre les différentes urgences, l'heure du choix a sonné et nous demandons que le Gouvernement et M. le Premier ministre prennent position. Ce souhait semble d'ailleurs être partagé — et nous nous en félicitons — par M. le Président de la République qui, à Lyon, le 30 octobre, a rappelé l'importance des liaisons est-ouest pour un aménagement rationnel de notre territoire.

Au cours de la même allocution, M. le Président de la République, sans que personne désormais ne conteste son rôle prééminent dans l'orientation de la politique gouvernementale, ce qui signifie sans doute que la querelle constitutionnelle est désormais dépassée, a relancé la réforme régionale.

A une réforme théorique et technocratique, il a préféré — et nous l'approuvons totalement dans ce domaine — une approche prudente et réaliste des problèmes, dictée par le double souci de rénover l'organisation administrative existante et de lui donner les moyens d'être plus efficace et plus proche des Français. C'est la voie du bon sens.

L'allègement de la tutelle de l'Etat sur les communes, le renforcement des pouvoirs de décision des préfets, la substitution du contrôle financier actuellement opéré au niveau des ministères par un contrôle départemental, amorcent un mouvement véritable de décentralisation et de déconcentration.

Mais pour nécessaires que soient ces mesures, elles ne seront pas suffisantes dès lors que la réforme des finances locales ne sera pas opérée par le transfert des crédits actuellement gérés par l'Etat.

Parallèlement, les critères de régionalisation des budgets d'équipements doivent faire une place plus grande à l'avenir, car il est bien évident qu'une politique volontariste d'aménagement du territoire ne peut se fonder sur les seules données actuelles de la démographie et de l'économie.

Enfin et surtout, l'administration doit être mise en demeure de remplir son véritable rôle qui est de participer à l'expansion économique en facilitant des initiatives au lieu de les brimer par l'application de règlements surannés et irritants pour les Français par leur complexité.

Au centralisme, au perfectionnisme, et au formalisme — tous les mots en « isme » sont restrictifs — il convient désormais de substituer, en particulier dans l'administration, les notions d'initiative, d'efficacité et de responsabilité.

L'aménagement du territoire sera, si cet ensemble de conditions est rempli, le moteur d'un développement harmonieux des régions dans le cadre d'une société nouvelle permettant de redonner à chaque Français le goût et la joie de vivre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur divers bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

**M. André Bettencourt,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs, j'ai trouvé excellents et, à beaucoup d'égards, complémentaires les deux exposés que nous venons d'entendre. Ils constituent — et j'en sais gré à leurs auteurs, M. Ansuquer, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges — de précieux documents pour ceux qui auront à les consulter et ils facilitent considérablement ma tâche de ministre responsable du Plan et de l'aménagement du territoire.

Après les avoir entendus, je me dispenserai de reprendre certains des aspects les plus importants du budget qui vous est soumis, les deux rapporteurs ayant expliqué le pourquoi des choses.

Les informations qui viennent d'être fournies à l'Assemblée me permettent donc de limiter mon intervention à l'essentiel pour consacrer ultérieurement le maximum de temps à répondre aux questions des deux rapporteurs et des orateurs inscrits dans le débat.

Lorsque je suis amené à présenter devant votre Assemblée les budgets du commissariat général du Plan et de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, je suis frappé de l'apparente contradiction entre l'importance des missions qui leur sont confiées et la modestie des moyens propres qui leur sont réservés. Néanmoins, je dis tout de suite que je n'ai point lieu de me plaindre du sort qui m'est fait et vais m'en expliquer.

Déterminer les ambitions de notre développement national, fixer les voies et moyens du progrès de notre économie, faire en sorte que chacune des parties de notre territoire participe à ce mouvement de croissance et qu'aucune ne se sente à l'écart de cette évolution, quoi de plus important au regard des responsabilités gouvernementales ?

Et pour réaliser cela, deux administrations aux effectifs peu nombreux et n'ayant que des moyens d'intervention très partiels, surtout si on les compare à nos grandes administrations traditionnelles.

Mais ce sont là deux instruments précieux pour le Gouvernement. Par leurs qualités de souplesse, de dynamisme, ils peuvent contribuer à compenser parfois la lourdeur un peu inévitable d'un appareil administratif rodé à ses missions traditionnelles, mais qui ne peut pas toujours s'adapter facilement aux actions d'impulsion nouvelles. J'entends que mes services conservent cette efficacité, qu'ils ne peuvent garder qu'en s'abstenant de toute activité de gestion.

Mais leur efficacité n'est possible que grâce à une bonne entente avec le ministère de l'économie et des finances, et je

me réjouis, en le remerciant, de ce que M. Giscard d'Estaing — et il l'a dit ici même — au cours des mois passés, ait été souvent amené à aller au-devant de mes propres préoccupations. Et j'ajouterais encore : rien ne nous serait possible sans une étroite et confiante collaboration avec tous les autres ministères, le caractère interministériel du Plan et de l'aménagement du territoire étant évident.

Je vous parlerai, en premier lieu, du Plan. D'abord quelques mots sur le budget de fonctionnement du commissariat général.

Les crédits prévus devraient nous permettre de poursuivre la mise au point du VI<sup>e</sup> Plan, les études et actions qu'implique la politique économique et sociale à moyen terme de notre pays.

Ce budget comporte un certain accroissement des crédits d'études : pour une part, ceci correspond à la reprise par le commissariat général des crédits de recherche, antérieurement gérés par le ministère du développement industriel et scientifique. Je souligne par ailleurs l'affectation d'un crédit de 7 millions de francs au centre national d'information pour la productivité des entreprises : il s'agit du lancement d'une action spécifique visant à développer l'information économique objective dans l'entreprise auprès du grand public et dans les établissements d'enseignement. C'est une action à laquelle le Gouvernement attache une particulière importance et dont, je suis sûr, vous mesurez vous aussi le grand intérêt.

Mais je voudrais surtout insister sur les problèmes de la planification. Vous me permettez de me tourner résolument vers l'avenir et d'aborder essentiellement devant vous les problèmes du VI<sup>e</sup> Plan. Vous trouverez un bilan du V<sup>e</sup> Plan très complet dans le rapport qui va vous être transmis par ailleurs. Je souhaiterais simplement soumettre deux chiffres à votre méditation. Qu'un pays ait vu sa production intérieure brute augmenter en cinq ans de plus de 33 p. 100, que sa productivité, qui mesure l'efficacité de notre appareil productif, ait crû au rythme de 7 p. 100 par an dans l'industrie, voilà qui traduit bien un essor remarquable. Si nous maintenons le même rythme, notre production doublera en douze ans et notre productivité en dix ans.

Voilà qui n'est pas si mal. Ne pleurons donc pas trop sur nous-mêmes. Je suis cependant convaincu qu'avec la volonté de tous, nous pourrions faire mieux.

S'agissant du VI<sup>e</sup> Plan, nous en sommes, vous le savez, au stade de sa préparation : le moment est venu d'expliquer comment le budget de 1971 s'intègre dans notre prévision, ensuite de vous livrer quelques réflexions sur la manière dont je compte aborder le débat d'approbation du Plan au printemps prochain.

En réalité, c'est ce qui vous intéresse surtout.

Où en sommes-nous de la préparation du VI<sup>e</sup> Plan ? Quatre mois après l'adoption par le Parlement des principales options qui en commandent la préparation, les commissions constituées au Commissariat général du Plan se sont remises au travail pour préciser et hiérarchiser les orientations retenues à l'issue de la première phase, pour examiner les conditions de réalisation des prévisions, pour expliciter les programmes qui détermineront les activités prioritaires que l'Etat et ses partenaires économiques devront mener.

Dans ce travail la répartition des enveloppes financières d'équipements collectifs avait une importance particulière. Sur la base des indications contenues dans le rapport sur les grandes options et fixant entre 8,5 et 10 p. 100 le taux de croissance annuel de la masse globale des équipements collectifs, le Gouvernement a opéré cette répartition en essayant de traduire au mieux les ambitions du VI<sup>e</sup> Plan. Si nous ne pouvons pas tout faire — et chacun en a parfaitement conscience — il faut qu'un certain nombre de priorités soient assurées :

En matière de télécommunications et d'infrastructures de transports d'abord, puisque c'est une condition de notre développement industriel.

En matière d'équipements culturels, puisqu'ils sont essentiels pour la sauvegarde de notre cadre de vie : la fourchette retenue entre 12,3 et 19,1 p. 100 pour le taux de croissance annuel correspond bien au souhait exprimé par le Parlement.

En matière d'action sociale enfin puisque c'est ainsi que la nation affirmera son effort de solidarité : là aussi, le taux de croissance annuel retenu entre 12 et 14,8 p. 100 doit être de nature à apaiser les inquiétudes manifestées par certains d'entre vous.

Au moment où je vous parle, je ne peux cacher ma satisfaction de l'entente finalement réalisée sur de nombreux points avec le ministre de l'économie et des finances, grâce parfois, il est vrai, à des arbitrages du Premier ministre, mais grâce aussi à une volonté de coopération évidente et efficace.

Dans ce travail d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan, je voudrais faire une place à part à la procédure de régionalisation qui est aujourd'hui largement engagée et qui, très légitimement, vous tient

à cœur. La concertation a été ici très fortement poussée puisque, en plus du travail effectué à l'échelon régional, nous avons voulu associer plus étroitement les collectivités de base, et notamment les départements qui se sont déjà prononcés ou qui auront à se prononcer sur les esquisses régionales.

Certes, là aussi tout n'est pas possible, surtout immédiatement. Mais le cadre proposé des enveloppes régionales offre sans doute des possibilités d'initiatives régionales et départementales très larges, et sans précédent dans notre pays.

Le travail qui a été accompli est, si j'en juge par les premiers résultats qui ont été portés à ma connaissance, très considérable et particulièrement riche.

Je reconnais que, dans quelques départements, les choses ne sont pas allées du tout comme nous le souhaitions. Parfois, le départ dans d'autres secteurs de fonctionnaires responsables de ces problèmes en a contrarié la discussion ou rendu impossible la compréhension, mais dans la plupart des départements, en revanche, tout s'est fort bien passé et les options ont été éclairées et clarifiées.

J'ai d'ailleurs rencontré maintenant presque tous les présidents des Coder, qui se sont donné beaucoup de mal et m'ont paru presque toujours remarquablement au fait des problèmes.

En outre, les réformes administratives et financières mises au point par le Gouvernement à la demande de M. le Président de la République et que M. le Premier ministre a présentées le 17 octobre dernier à cette tribune sort de nature à renforcer considérablement l'impact de cette procédure de régionalisation.

Le fait que le budget de 1971 soit celui de la première année du VI<sup>e</sup> Plan m'a nécessairement conduit à me montrer particulièrement vigilant — « sourcilieux » même, comme l'a remarqué mon collègue de l'économie et des finances dans son discours de présentation du budget — sur le respect des objectifs retenus dans le rapport sur les grandes options.

Les propositions présentées en matière de dépenses civiles en capital dans le projet de budget pour 1971 sont à mes yeux parfaitement compatibles avec le respect des objectifs d'équipements collectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

La progression en valeur de ces dépenses, à l'exclusion des crédits du fonds d'action conjoncturelle, sera en effet de l'ordre de 10,2 p. 100. Si l'on tient compte par ailleurs de la forte progression des engagements des sociétés de financement privées d'autoroutes et de télécommunications, on peut estimer que l'ensemble des financements en cause, tant publics que privés, augmentera en valeur de plus de 12 p. 100, ce qui représente en volume à peu près 9 p. 100, si les hypothèses d'évolution des prix sont confirmées.

Ainsi, après la relative compression des dépenses civiles en capital au cours des dernières années du VI<sup>e</sup> Plan, l'année 1971 doit être considérée comme une année de redémarrage dans la croissance des équipements publics.

Est-ce suffisant ? Assurément non si l'on considère l'ensemble des besoins tels qu'ils sont exprimés par les rapports des commissions de modernisation. L'effort accompli est cependant assez marquant pour que chacun d'entre vous ait confiance dans la réalisation des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan. Il s'inscrit, et doit s'inscrire, dans une perspective de stabilité de la pression fiscale sans laquelle les objectifs d'équité et d'acquiescement des Français à leur devoir fiscal ne seraient pas atteints.

Cela me conduit, d'ailleurs, à évoquer la manière dont je conçois le débat que nous aurons sur le VI<sup>e</sup> Plan au printemps prochain.

Si l'on fait quelques instants un retour en arrière sur l'expérience des années passées, on constate que le moteur « France », si vous me permettez cette image, est un moteur qui a de brillantes performances, qui possède d'excellentes qualités de souplesse, mais qui vibre, qui fatigue, dont le réglage s'avère très délicat.

Les performances brillantes que je soulignais tout à l'heure s'accompagnent encore de déséquilibres sérieux qui ne sont pas des notions abstraites mais qui traduisent la fragilité de notre économie.

Si les perspectives quantitatives en matière d'emploi, au terme du V<sup>e</sup> Plan, sont à peu près confirmées, il ne faut pas se cacher que l'accroissement continu de la population active, les modifications de structures plus importantes et plus fréquentes que par le passé, les distorsions croissantes entre l'offre et la demande de travail, rendent l'équilibre de l'emploi beaucoup plus difficile à réaliser que dans les années antérieures à 1965.

De même, si l'équilibre de la balance des paiements, qui est aussi indispensable à l'économie que l'oxygène l'est à la vie, a pu être réalisé, c'est au prix, ne l'oubliez pas, d'ajustements monétaires de notre part et de la part d'un de nos voisins, qui ne sauraient être des moyens habituels de notre politique économique.

De même, aussi, s'il est vrai que l'écart entre l'évolution des prix en France et l'évolution des prix chez nos principaux

partenaires commerciaux se réduit aujourd'hui, des tendances inflationnistes demeurent qui sont incompatibles avec un développement sain de notre économie.

De même, aussi, si la croissance de l'épargne intérieure est apparue satisfaisante au regard des objectifs fixés, il n'en reste pas moins que cette épargne est encore insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins d'investissements ; ce qui conduit soit à une réduction des programmes, soit au recours à des capitaux extérieurs ; ce qui, là encore, ne doit être, en aucune façon, un des moyens permanents du financement de notre économie.

Ce sont ces différents à-coups de notre moteur qui nécessitent un réglage et c'est ce réglage qui doit être opéré avec l'approbation du VI<sup>e</sup> Plan.

Si vous me permettez de prolonger quelques instants mon image, cela veut dire qu'il faudra revoir les différents circuits d'alimentation, qu'il faudra peut-être remplacer certaines pièces, peut-être même des pièces essentielles au bon fonctionnement. Mais cela ne signifie pas qu'il faille aller jusqu'au tour de vis qui permet le réglage parfait de l'allumage ou de la carburation. Ceci ressortit plutôt à l'action conjoncturelle qui, chaque année, peut être faite dans le cadre des décisions qui sont prises en matière budgétaire ou en matière de crédit.

Ainsi, notre Plan sera moins détaillé, plus souple, mais aussi plus efficace.

Par delà l'établissement des grands équilibres quantitatifs — discipline nécessaire d'une économie moderne — le VI<sup>e</sup> Plan devra donc traduire la volonté d'opérer les réformes nécessaires au bon fonctionnement de notre économie nationale. La concertation qui préside à son élaboration doit nous permettre d'obtenir le consensus le plus large de toutes les catégories économiques et sociales intéressées sur la nécessité de ces réformes.

Chacun devra apporter sa contribution au meilleur fonctionnement de cet appareil économique et en recevoir la juste contrepartie. Nous devons tenir compte à cette occasion des conséquences sociales de ces mutations ; c'est là que l'effort de solidarité nationale devra jouer au maximum pour qu'aucune catégorie n'ait le sentiment de rester à l'écart du mouvement d'expansion des années qui viennent.

Ainsi le VI<sup>e</sup> Plan sera véritablement l'acte politique qui affichera aux yeux de tous notre volonté profonde de rajeunissement et de progrès.

Acte de volonté, le VI<sup>e</sup> Plan devra être aussi un acte de rigueur. Chacun sait que pour réaliser ce carré magique des grands équilibres que sont l'équilibre de l'emploi, l'équilibre des échanges extérieurs, l'équilibre des prix, l'équilibre des finances publiques, nous devons faire un effort de choix et de sélection de ce que nous entreprendrons.

Il est vrai que lorsqu'on se réunit pour préparer un Plan, la première démarche évidente est de recenser les besoins, et, par là même, de formuler tout naturellement des exigences pour assurer au mieux la satisfaction de ces besoins. C'est ce que nous avons constaté dans la première phase de préparation du Plan. Certes, chaque secteur d'activité, chaque région a ses exigences propres ; mais il faut savoir les replacer dans l'ensemble des activités nationales.

C'est ce que je demande aujourd'hui à chacun de faire. Et, à cet égard, les élus de la nation, qui votent chaque année le budget de l'Etat, et les élus des collectivités locales, qui doivent chaque année déterminer des priorités au moment de voter leur propre budget, sont à même plus que quiconque de faire comprendre la réalité des choix qu'il faudra opérer.

Je demande à chacun d'entre vous et avant même que nous ayons à discuter ici même du Plan, de faire prendre conscience dans les secteurs d'activités professionnelles, dans les régions, que le Plan ne pourra être le catalogue de toutes les revendications et de toutes les satisfactions. J'insiste sur cet aspect de rigueur que devra comporter l'approbation du VI<sup>e</sup> Plan. Il y a en effet du réalisme du Plan et de sa crédibilité.

Mais si, en revache, le Plan est bien ce que je viens de dire, un acte de volonté politique, un acte de rigueur, alors nous lui aurons conservé ce qui, depuis vingt ans, en a fait la force : ce sera bien la charte de nos ambitions nationales vers plus de progrès et plus de bien-être.

Je voudrais maintenant aborder les problèmes d'aménagement du territoire.

J'aurais souhaité qu'avant mon intervention vous puissiez disposer du rapport sur la régionalisation du budget, dont je suis responsable, en application de la loi de 1962. Le premier tome, qui résume les aspects majeurs de la politique d'aménagement du territoire vous a déjà été distribué. Je sais qu'il a vivement intéressé certains d'entre vous qui me l'ont dit.

Malheureusement, je ne serai pas en mesure de mettre les tableaux de régionalisation à votre disposition avant la fin du mois de novembre, ce qui signifie que je suis un peu en

retard. Je suis conscient que c'est regrettable, d'autant plus regrettable que la régionalisation du budget doit être le complément indispensable et même la base des mesures de déconcentration que le Gouvernement est résolu à mettre en pratique.

Votre commission des finances s'en est à juste titre soucieuse auprès de M. le Premier ministre qui m'a demandé d'étudier les mesures à prendre pour que les considérations régionales imprègnent encore davantage l'ensemble de la procédure budgétaire et que vous disposiez en temps utile d'un document indispensable à l'exercice de ce contrôle parlementaire, dont je suis persuadé qu'il est nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques.

D'ailleurs, vous avez pu constater que, dans le souci de faciliter votre information, on a, cette année, et comme vous en avez exprimé le désir, récapitulé dans un même tableau les principaux moyens financiers de la politique d'aménagement du territoire. Ce tableau vous démontre qu'il s'agit incontestablement d'une priorité nationale.

Le total des crédits est en progression d'environ 23 p. 100, nettement plus que la moyenne du budget d'équipement. C'est un nouveau palier qui est atteint pour le F. I. A. T. — 270 millions de francs au lieu de 218 millions de francs en 1970 — et pour les aides à la décentralisation : 280 millions de francs plus 50 millions de francs au fonds d'action conjoncturelle au lieu de 190 millions de francs en 1970.

Le concours de mes collègues permet d'augmenter les programmes de rénovation rurale de façon substantielle et je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'avoir bien voulu le souligner.

Grâce à une concertation interministérielle, un programme coordonné très important sera réservé aux villes nouvelles, y compris, bien sûr, celles de province.

En matière d'aménagement touristique, un effort tout spécial sera entrepris : le Gouvernement propose, en maintenant très fermement le rythme des travaux sur le littoral du Languedoc et du Roussillon, pour bien marquer sa volonté de mener à bien les grandes opérations qu'il lance, de consacrer à l'Aquitaine, à la Corse et à la montagne des crédits qui correspondent très largement aux besoins en l'état actuel d'avancement des études.

Le budget qui vous est soumis me donne donc les moyens d'entreprendre une politique d'aménagement du territoire qui doit être ambitieuse parce qu'elle est en vérité la traduction géographique directe des principaux objectifs du Plan, tels que la priorité à l'industrialisation et l'amélioration des conditions de vie.

Le rapport sur la politique d'aménagement du territoire qui vous a été remis décrit en détail les différentes actions qui sont actuellement menées dans les domaines de l'industrialisation, de la décentralisation des activités tertiaires, de la politique de rénovation rurale, du développement urbain et des différentes politiques qui touchent à l'amélioration des conditions de vie. Je ne m'appesantirai pas sur ces différents points. Je voudrais simplement dégager quelques réflexions générales.

La lecture de ce document appelle en effet trois conclusions : Nous récoltons d'abord les fruits des études engagées il y a plusieurs années.

Nous pouvons constater ensuite que cette politique prend chaque année davantage d'ampleur.

Nous voyons apparaître une nouvelle dimension de cette politique, celle de l'amélioration de nos conditions de vie.

La politique d'aménagement du territoire s'élabore progressivement et nous pouvons constater aujourd'hui le résultat d'initiatives engagées voilà quatre ou cinq ans.

C'est le cas par exemple pour les métropoles d'équilibre. C'est en 1966 que M. Georges Pompidou, alors Premier ministre et mon prédécesseur, M. Olivier Guichard, avaient mis en place les organismes d'études des aires métropolitaines pour établir le schéma directeur de ces métropoles.

Le Gouvernement aura approuvé à la fin de l'année la totalité des schémas des métropoles qui ont été préparés dans ce cadre. Ce résultat est le fruit d'une collaboration étroite menée sur place entre l'administration, les élus et je dirai même plus largement la population, grâce à un très large effort d'information qui a permis à chacun de prendre conscience des perspectives de développement de sa région.

Nous pouvons ainsi et nous pourrions disposer d'une véritable « charte » du développement des métropoles à l'intérieur de laquelle viendra s'insérer notre action au niveau des plans quinquennaux comme au niveau des décisions quotidiennes.

Si nous devons être en effet attentifs au développement de nos villes moyennes et petites qui constituent, comme l'a souligné à Lyon M. le Président de la République, l'armature urbaine équilibrée de notre territoire, nous devons en même temps mettre l'accent sur les métropoles régionales qui doivent devenir des centres autonomes et solides de décisions pour

pouvoir véritablement contribuer au développement de l'ensemble régional.

C'est à la lumière de cette remarque que doit être appréciée l'importance des schémas directeurs des métropoles qui sont devenus aujourd'hui des directives nationales d'aménagement du territoire.

Deuxième réflexion : notre politique d'aménagement du territoire prend chaque année davantage d'ampleur. C'est le cas par exemple pour la politique de rénovation rurale qui vise à l'adaptation et à la modernisation de l'agriculture d'une part, au développement des secteurs secondaire et tertiaire d'autre part d'un certain nombre de régions prioritaires.

L'effort de conversion économique de ces zones n'est ni un luxe ni une entreprise de charité, c'est une condition fondamentale du développement harmonieux de l'ensemble du pays, car la France ne peut pas se résoudre à négliger des ressources potentielles sous prétexte qu'elles ont été trop longtemps inexploitées. Elle ne peut surtout admettre cette évolution inhumaine et antiéconomique qui, depuis des générations, contraint les jeunes en quête de travail à une émigration forcée et silencieuse vers la capitale.

On comprendra que, dans ces conditions, le Gouvernement tienne à ce que chaque année soit davantage marquée cette politique. En 1970, le programme spécifique d'équipement des zones de rénovation rurale représente une nette augmentation par rapport à 1969. Cet effort sera prolongé l'an prochain où, en particulier, nous accélérerons à un rythme tout à fait nouveau, la réalisation du plan d'équipement de la Bretagne.

D'avantage d'ampleur, nous en trouvons aussi dans la politique d'industrialisation. Les chiffres sont à cet égard significatifs. Au cours des dernières années, les crédits d'aide à la décentralisation industrielle de l'Etat s'élevaient en moyenne à 120 millions de francs par an. Cette année et l'an prochain, c'est un rythme triple qui sera atteint. Nous pourrions, par ce canal, orienter 40.000 à 50.000 emplois nouveaux dans les régions prioritaires sur le plan de l'emploi industriel.

Ce changement de rythme était indispensable, car nous devons faire face plus que jamais aux problèmes de la conversion industrielle des zones minières et aussi — je dirai presque et surtout — de la grande conversion du monde rural des régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest. N'oublions pas que pour celles-ci, il faudrait créer 300.000 emplois supplémentaires pour qu'elles atteignent la moyenne nationale de la population active employée dans le secteur secondaire. C'est dire l'importance de l'effort à réaliser dans les années à venir.

En dehors de ces régions, nous devons aussi, dans le cadre de nos objectifs du Plan, tirer le meilleur parti des possibilités d'autres régions particulièrement bien placées dans le contexte industriel national et international. C'est ce qui justifie les actions engagées pour l'industrialisation de la façade méditerranéenne à partir du grand pôle portuaire et industriel que va constituer Fos.

Nous pouvons déjà constater, au regard des implantations importantes annoncées ces dernières années, les premiers résultats de cette politique. Le Gouvernement a renforcé récemment les structures existantes pour les régions de l'Ouest atlantique et pour la façade méditerranéenne. Il a pris les mesures financières nécessaires, et je suis pour ma part optimiste quant à la manière dont nous pourrions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Cela me conduit cependant à réfléchir quelques instants sur les problèmes de la région parisienne.

Il n'est pas dans mon rôle de ministre de l'aménagement du territoire de susciter les réactions de la province contre la capitale. Par contre, parce que je suis responsable de l'ensemble des régions et de l'équilibre entre les régions, il est de mon devoir de poser clairement les problèmes dans leur exacte objectivité.

D'aucuns en effet, tirant parti des résultats brillants de la décentralisation industrielle, s'inquiètent de contrecoûts éventuels dans la région parisienne.

Soyons nets et soyons clairs. Je veux, ici, revenir et insister sur les chiffres et les pourcentages qui vous ont été donnés tout à l'heure, car il faut les avoir présents à l'esprit.

Entre 1962 et 1968, l'emploi en région parisienne a crû de 7,4 p. 100 contre 5 p. 100 en province. Cela signifie, certes, une assez sensible modification des tendances et une accélération du développement régional. Mais cela signifie aussi que l'emploi a continué à croître plus vite en région parisienne qu'en province et donc que, relativement, la province a continué à s'appauvrir par rapport à Paris.

**M. Christian Poncetot.** Hélas !

**M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** S'il y a un problème d'emploi en région parisienne — et j'en conviens — c'est un problème de localisation des emplois.

Déséquilibre entre Paris et sa banlieue, d'abord : dans Paris intra-muros, la population active au travail dépasse de 6.000 personnes la population active résidente ; dans la banlieue, c'est donc 600.000 personnes qui sont, de ce seul fait, condamnées à des déplacements quotidiens vers la capitale.

Déséquilibre, aussi, entre l'ouest de la capitale et de la région parisienne, qui bénéficie de la presque totalité de la croissance des activités du tertiaire supérieur, et l'est de la région où l'on ne peut constater aucun renversement de la tendance traditionnelle.

Décalage, enfin, entre l'implantation des activités nouvelles et la construction des résidences orientées plus spécialement vers les villes nouvelles.

Le rôle du ministre de l'aménagement du territoire est donc, tout en restant ferme sur la politique de décentralisation, de créer les moyens d'orientation des localisations en région parisienne et, notamment, de faciliter le desserrement sur les villes nouvelles des petites ou moyennes entreprises qui sont liées au marché de consommation de la région parisienne.

Tel est l'objet des mesures arrêtées par le Gouvernement cette année et, en particulier, du projet de loi qui a été déposé sur le bureau de votre Assemblée. Ce projet est, à mon avis, parfaitement équilibré quant à la réalisation des objectifs que je viens de définir. Il maintient la politique de décentralisation par l'augmentation des redevances qui doit tenir compte notamment du relèvement des prix depuis leur fixation en 1960.

La meilleure localisation des activités en région parisienne doit être obtenue grâce à la modulation du taux des redevances à l'intérieur de la région par une réduction dans les villes nouvelles et dans l'est de la région parisienne, et par une forte augmentation dans l'ouest de la région. C'est particulièrement vrai en matière de bureaux. D'ailleurs, n'oublions pas que la concentration sur la capitale des activités tertiaires supérieures reste l'obstacle principal à l'édification de véritables métropoles d'équilibre.

Le vrai problème de cette région est un problème d'organisation et, par suite, d'équipement. Paris subit aujourd'hui tous les maux des grandes agglomérations : temps perdu, pénibilité des transports en commun, asphyxie de la circulation automobile.

Il faut améliorer les transports sur le plan, notamment, de la commodité et du confort ; il faut renforcer les liaisons avec les villes nouvelles et avec les aéroports. M. le Président de la République, vous le savez, a pris, récemment, à cet égard, les mesures qui s'imposaient et qui s'inscriront dans le programme que nous arrêtons pour le VI<sup>e</sup> Plan.

Il est bien évident que cet effort particulier impliquera, comme l'a souligné M. le Premier ministre dans son discours devant l'Assemblée nationale, un effort de tous. C'est dans cet esprit que M. le Premier ministre a demandé que l'on mette à l'étude le principe d'une taxe des transports en région parisienne. Naturellement, l'ensemble du dispositif des redevances devrait être revu à l'occasion de la mise en place de la taxe sur les transports.

Je demande à chacun de regarder ces problèmes de la région avec lucidité. Il n'est pas dans l'intérêt des Parisiens de voir leur nombre et leur agglomération s'accroître. Nos ressources nationales ne nous permettraient pas, d'ailleurs, de faire face au problème d'équipement que cela poserait. La province n'a pas intérêt non plus à avoir une capitale désorganisée.

Notre politique d'aménagement du territoire a permis de renverser des courants et de tendre vers de meilleurs équilibres. C'est dans cette voie que nous devons continuer à travailler.

Notre politique d'aménagement du territoire prend, enfin, une nouvelle dimension : l'amélioration des conditions de vie, aspiration commune aux deux objectifs du développement économique et de la sauvegarde de l'environnement.

Des initiatives importantes ont déjà été prises en ce domaine. La création, chaque année, de nouveaux parcs nationaux et régionaux en est un exemple caractéristique. Depuis le début du mois d'octobre, six décrets instituant six nouveaux parcs régionaux ont été promulgués ; le parc national des Pyrénées occidentales et le parc régional de Saint-Amand dans le Nord ont été inaugurés.

De même, la politique de l'eau, qui se poursuit et s'intensifie — en liaison étroite avec les élus, je le souligne — a en partie pour origine cette préoccupation. Nos grandes opérations d'aménagement touristique, qu'il s'agisse du Languedoc-Roussillon, de la côte Aquitaine, de la Corse ou de la montagne, doivent être regardées aussi comme des entreprises ambitieuses et complexes de transformation du cadre de vie.

Mais c'est par une politique d'ensemble que le Gouvernement veut désormais coordonner ces actions multiformes. Je tiens à souligner la nécessité de ne jamais séparer la sauvegarde de l'environnement des autres actions concernant l'aménagement

du cadre de vie et le développement économique et social, afin d'insérer toutes ces mesures dans une stratégie globale d'aménagement du territoire.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a adopté, le 10 juin 1970, un premier programme de cent mesures et actions concrètes, qui concerne les problèmes d'environnement dans leur ensemble : lutte contre les pollutions, protection de la nature, amélioration des paysages urbains et ruraux.

Ce programme est en cours d'exécution. C'est ainsi que d'ici à un an les produits détergents non biodégradables auront disparu. De concert avec les élus et les responsables de tous les niveaux, le Gouvernement est décidé à développer son action. Il sait bien que cela suppose des moyens financiers. Il a pris récemment les premières décisions en ce sens, et je compte beaucoup sur l'action du haut comité de l'environnement, qui sera installé avant la fin de l'année, pour éclairer son action et définir une politique au niveau de ce que font déjà des pays voisins.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques remarques que je voulais faire à l'occasion de l'examen du budget du commissariat général du Plan et de la délégation à l'aménagement du territoire.

Je n'ai pas repris ici les principales orientations du VI<sup>e</sup> Plan ou de la politique d'aménagement du territoire, car ce sont là des thèmes bien connus de l'action gouvernementale. J'aurai d'ailleurs l'occasion très certainement d'y revenir tout à l'heure en répondant à vos interventions.

Ce que je voudrais souligner en conclusion, c'est l'étroite liaison entre l'orientation de la politique du Gouvernement dans ces domaines du Plan et de l'aménagement du territoire, et celle que M. le Président de la République vient de définir à Lyon pour l'organisation future de nos collectivités et de nos régions.

Il n'y aura pas de bon aménagement du territoire sans un exercice très large des initiatives locales et régionales. C'est une nécessité tant sur le plan de la vie économique que sur le plan de la vie administrative — je dirai aussi de la vie culturelle. La définition donnée par M. le Président de la République et qui peut se résumer dans la formule « la conscience régionale à partir de la réalité locale », me paraît le meilleur garant du libre exercice de ces initiatives.

Le Gouvernement, à l'instigation de M. le ministre de l'intérieur, entre aujourd'hui même dans cette voie en adoptant une série de mesures en faveur de la déconcentration et de la décentralisation.

L'allègement de la tutelle de nos collectivités territoriales et le règlement sur place de toute une série d'affaires ou de dossiers, grâce à des pouvoirs accrues des autorités représentant l'Etat, doivent permettre à nos régions de vivre sans d'incessants recours à « l'arbitrage parisien » et sans les déplacements dans la capitale nécessaires pour régler toute une série de problèmes. Je vois là une étape importante sur le plan de l'action régionale.

Cette initiative plus large donnée à nos collectivités et à nos régions va créer une diversité qui est, certes, nécessaire dans un pays comme le nôtre, lequel a trop longtemps réfléchi et agi en termes unitaires ; mais elle implique que les règles du jeu soient très précisément posées pour éviter que cette diversité ne conduise à l'anarchie.

C'est à ce niveau que le Plan prend toute sa signification. Il fixera les règles essentielles qui sont de la responsabilité de l'Etat et sur lesquelles l'Etat ne peut transiger. Il déterminera ainsi le cadre général dans lequel viendra s'insérer l'action des régions.

Voilà qui donnera encore plus d'importance au débat et au vote d'approbation sur le VI<sup>e</sup> Plan à la session du printemps prochain. Je suis d'ailleurs persuadé que l'Assemblée nationale en a parfaitement conscience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lebas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Plan.

**M. Bernard Lebas, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, voici comment la commission de la production et des échanges a jugé le budget du commissariat général du Plan.

Les crédits de fonctionnement inscrits au projet de budget pour 1971 accusent une augmentation de 52 p. 100 par rapport à l'exercice 1970. En effet, ils passent de 21.838.939 francs à 33.268.311 francs. Comparé au budget de l'Etat, le budget du commissariat général du Plan est évidemment très faible, puisqu'il n'en représente que les deux dix-millièmes.

Les moyens des services augmentent d'une somme globale de 1.269.322 francs. Les mesures acquises s'élèvent à 560.282 francs. Elles correspondent, comme à l'accoutumée, aux augmentations de traitements.

En ce qui concerne les interventions publiques, les mesures nouvelles inscrites au titre IV fournissent l'essentiel des majorations de crédits puisqu'elles passent de 12.165.783 francs à 22.325.783 francs.

Si vous le voulez bien, nous passerons très rapidement en revue l'activité des organismes rattachés au commissariat ou subventionnés par lui.

Le Comité des entreprises publiques est chargé d'étudier les réformes de structure nécessaires à l'amélioration de la gestion des entreprises publiques. Depuis le mois d'avril 1967, il a participé aux travaux de la commission chargée d'établir la nouvelle convention liant la S.N.C.F. à l'Etat, ainsi qu'aux études concernant les entreprises nationales comme Electricité de France et Gaz de France.

Le Centre d'études des revenus et des coûts a été institué par le décret du 18 avril 1966. Il est chargé de concourir à l'élaboration d'une politique des revenus en étudiant le niveau et l'évolution non seulement des revenus, mais aussi des coûts et des prix.

Depuis sa création, il s'est consacré à un certain nombre d'activités qui correspondent parfaitement aux missions définies par le décret du 18 avril 1966. Citons notamment : l'étude sur le coût de l'hospitalisation; la mise à jour d'une étude sur la construction électrique et électronique; des études méthodologiques sur la productivité et les « comptes de surplus » à la S. N. C. F., à E. D. F., à Gaz de France et aux Charbonnages.

Mais vous en trouverez bien d'autres énumérées dans mon rapport écrit.

Parmi les organismes subventionnés par le commissariat figure d'abord le C. R. E. D. O. C., le Centre de recherches et de documentation sur la consommation. Ses travaux ont porté plus particulièrement sur : la consommation médicale, étude effectuée en liaison avec l'I. N. S. E. E.; les dépenses et les activités de loisirs du personnel de la Régie Renault; les projets immobiliers des titulaires de comptes d'épargne-logement; les besoins et les dépenses des jeunes ménages.

Le Centre national d'information pour la productivité des entreprises, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire et du ministre du développement industriel et scientifique, a orienté son activité dans trois directions : la modification du comportement des entreprises à l'égard de leurs salariés et de leur environnement; l'adaptation de l'information économique et statistique aux besoins de la gestion; l'amélioration des rapports entre les entreprises, les administrations et les organismes financiers. Enfin, il s'est livré et se livrera davantage dans les prochaines années à des recherches en socio-économie.

Dans une deuxième partie, je traiterai brièvement de l'exécution du Plan à quelques jours ou quelques semaines de son échéance.

La croissance globale de l'économie au cours du V<sup>e</sup> Plan aura été en moyenne légèrement supérieure à l'objectif qui avait été fixé. En effet, la production intérieure brute devrait avoir progressé, en volume, de 5,85 p. 100 par an, alors que le taux prévu était de 5,7 p. 100.

Dans les branches agricoles, les prévisions du V<sup>e</sup> Plan portaient sur une croissance de l'activité de 1 p. 100 qui était la résultante d'une augmentation de l'emploi de 1,4 p. 100 et d'une baisse de la durée moyenne du travail de 0,4 p. 100 chaque année. Les résultats à la fin de l'année 1970 montreront une croissance limitée à 0,8 p. 100. Cette évolution peu satisfaisante de l'activité est toutefois plus que compensée par une croissance de la productivité horaire supérieure de presque un demi-point à celle qui avait été prévue — 5,35 p. 100 contre 4,9 p. 100. Les gains de productivité ont donc été très nets dans l'industrie alors qu'ils ont été inférieurs aux prévisions dans les autres branches non agricoles.

Vous pourrez trouver des renseignements relatifs à l'exécution du Plan dans d'autres secteurs en vous reportant à mon rapport écrit.

Avant de conclure, il me paraît normal de parler des travaux d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan.

Le vote sur le VI<sup>e</sup> Plan devant survenir au cours de la prochaine session, votre rapporteur ne peut avoir pour ambition, dans le cadre de ce simple avis budgétaire, de traiter des grandes orientations qui détermineront la politique économique et sociale de la France au cours des cinq prochaines années.

Toutefois, l'option majeure de l'industrialisation qui a déjà été retenue, et qu'il approuve, appelle de sa part certaines réflexions.

La politique d'industrialisation sera une réussite à la double condition qu'elle s'accompagne d'une amélioration de la compétitivité des entreprises et qu'elle soit orientée principalement vers les secteurs qui, en fonction des caractéristiques de notre économie et de la structure de notre balance des paiements, sont à même de bénéficier d'un taux d'expansion élevé.

L'amélioration de la compétitivité est une condition fondamentale de la croissance d'une économie libérale. Chacun doit cependant se persuader qu'aujourd'hui on ne vend plus ce que l'on fabrique, mais que l'on fabrique ce que l'on vend. Cette vérité — vérité de La Palice pour certains — doit être rappelée chaque fois que l'occasion nous en est donnée.

D'autre part, l'effort d'industrialisation doit être orienté dans certaines directions préférentielles qui peuvent être déterminées à partir d'une analyse aussi fine que possible de l'évolution de la balance commerciale de la France au cours des dix dernières années.

Votre rapporteur souhaite que cette enquête puisse être menée avant le mois de mars, en accord avec le ministère du développement industriel et le centre national du commerce extérieur.

Un exemple suffira à montrer l'intérêt de cette étude.

Dans le secteur des biens d'équipement, le taux de couverture des importations par les exportations n'a atteint que 88 p. 100 durant le deuxième trimestre 1969. Les industries françaises de la machine-outil, des constructions électriques et mécaniques, de l'électronique ne peuvent-elles, dans leur secteur de production, non seulement assurer l'équilibre de la balance commerciale, mais également dégager un large excédent d'exportations ?

Il est à noter d'ailleurs que, au cours de la même période, les industries produisant des biens de consommation, qui sont dans l'ensemble plus concentrées, notamment dans la branche de l'automobile, ont atteint un taux de couverture égal à 112 p. 100.

De nombreux autres exemples pourraient être cités, notamment celui de l'industrie pétrochimique, qui demeure très en retard à l'égard de nos concurrents étrangers. De même, dans l'agriculture, il est paradoxal que nous importions davantage de produits agricoles et alimentaires que nous n'en exportons, alors que les vocations naturelles de la France en ce domaine sont remarquables.

Un vieux traité d'un géographe bien connu, Vidal de La Blache, indiquait, avant la dernière guerre, que la France pouvait nourrir cent vingt-cinq millions d'habitants, et l'agriculture n'avait pas alors évolué comme elle l'a fait depuis lors.

Il faut rappeler également que les options du VI<sup>e</sup> Plan, en matière d'équipements collectifs, sont trop timides. A la fourchette de programmation en volume, correspondant à un taux annuel de progression de 8,5 à 10 p. 100, il faut substituer une fourchette allant de 10,5 à 12 p. 100. Non seulement un fort accroissement des équipements collectifs est indispensable au succès d'une politique d'industrialisation, mais il constitue en lui-même un facteur d'augmentation de la production intérieure brute puisqu'il a une incidence sur la production et l'emploi dans certaines branches, au premier rang desquelles les bâtiments-travaux publics.

Enfin le Plan et la politique d'aménagement du territoire qui en est le prolongement doivent accorder un privilège aux régions et aux secteurs particulièrement exposés à la concurrence internationale. Une réforme de la fiscalité et des moyens de financement des entreprises est indispensable pour permettre à nos industries de se placer au mieux sur les marchés étrangers.

Sous le bénéfice des observations qui viennent de vous être présentées, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat général du Plan. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Védrières, premier orateur inscrit dans la discussion.

**M. Henri Védrières.** A vous écouter, monsieur le ministre, on se serait laissé aller à l'euphorie.

Vous nous avez brossé un tableau idyllique, presque à l'eau de rose, de l'harmonie que votre politique d'aménagement du territoire devrait faire régner dans l'ensemble du pays. Les protestations qui se multiplient, du Nord au Midi, de la Lorraine à la Bretagne, du Centre au Sud-Ouest, contre l'anarchie et le déséquilibre qui règne entre les régions et à l'intérieur des régions, démentent vos affirmations.

Malheureusement, je n'ai pas le temps, dans les quelques minutes qui me sont imparties, d'entrer dans de nombreux détails à ce sujet. C'est pourquoi je bornerai cet exposé aux observations que désirait présenter mon collègue M. Houël, député du Rhône, concernant plus particulièrement sa région, mais qu'il ne peut développer lui-même étant retenu aujourd'hui par les obsèques des victimes de l'incendie de Saint-Laurent-du-Pont.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons approuver les orientations que vous proposez en matière d'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire tel que vous le concevez, et tel que le conçoivent la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et les différentes commissions spécialisées dans l'étude du VI<sup>e</sup> Plan, est le reflet visible de l'accumulation capitaliste aussi bien au niveau économique, social que politique.

Comme le VI<sup>e</sup> Plan le montre assez clairement, votre politique d'infrastructure s'en ressent ; elle sert essentiellement les intérêts des concentrations des industries privées.

Pour satisfaire les appétits de ces industries, la France est divisée en secteurs, en zones développées jusqu'à la congestion comme la région parisienne, en zones délaissées dont le retard s'accroît comme le Sud-Ouest ou la Bretagne, en zones agricoles qui passent au rang de réserves et dont le dépeuplement s'accroît.

Ce n'est pas la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui contribue, entre autres, de temps en temps, à l'installation d'une usine en province, qui pourra changer quoi que ce soit à cette situation, surtout si l'usine en question est promise, au gré des circonstances politiques, tantôt au nord du pays, tantôt au sud-ouest. Les 40.000 emplois dont vous parlez résultent beaucoup plus de déplacement d'activités que de véritables créations.

Parmi les principes qui doivent guider l'aménagement du territoire au cours de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, on relève dans les documents officiels, notamment ceux du commissariat au Plan, que « la priorité est accordée à l'amélioration rapide de la compétitivité de l'économie nationale et en particulier du secteur industriel ». Et il est ajouté : « Mais les options du VI<sup>e</sup> Plan risquent de comporter une relative limitation des ressources disponibles pour les programmes d'équipements collectifs ».

On ne saurait dire plus clairement que l'idée de base des auteurs du VI<sup>e</sup> Plan est d'effectuer un nouveau transfert massif des crédits publics depuis les équipements vers l'appareil de production des monopoles capitalistes.

On peut ajouter à cela les éléments que nous pouvons constater. Par exemple, à Venissieux, il existe une zone à urbaniser en priorité de 9.000 logements achevés aux deux tiers. Dans cette ville nouvelle qui comptera sous peu plus de 30.000 habitants, aucun équipement n'existe, alors que les terrains sont réservés. Plusieurs milliers d'enfants sont à scolariser, aucune école nouvelle ne possède de gymnase, et l'on parle allègrement de la réalisation, à trente kilomètres de là, d'une ville nouvelle, l'Isle d'Abeau, de 200.000 à 250.000 habitants. Ce simple exemple démontre l'irresponsabilité des technocrates qui élaborent leurs projets en dehors du contrôle des assemblées élues.

En fait, le capitalisme monopoliste mène un certain nombre de grandes opérations d'équipement et d'industrialisation qui constituent de véritables actions d'aménagement.

Dunkerque et le canal à grand gabarit jusqu'à Valenciennes sont les exemples les plus connus, auxquels il faut ajouter les installations de Feyzin, pour le doublement desquelles vous venez, monsieur le ministre, de donner le feu vert, malgré l'opposition formelle des assemblées élues de la région lyonnaise, dont la communauté urbaine de Lyon.

Ces opérations, par leur contenu et leur mécanisme d'application, illustrent l'association intime de l'appareil d'Etat et des monopoles.

En fait, ce sont ces derniers qui prennent les décisions ou font connaître leurs projets d'implantation, à partir desquels, l'Etat réalise les équipements qui permettront de valoriser et d'accroître la rentabilité des installations privées.

Dans le cadre de l'organisation économique du pays, on peut penser que les choses se présenteront de la façon suivante :

Dans une zone médiane, avec l'axe rhodanien et l'axe de la Basse-Seine seraient concentrés les efforts d'industrialisation et de développement agricole, c'est-à-dire le bassin parisien et le Sud-Est. Au Nord-Est, s'étendrait un glacis défensif comprenant des industries de base et de niveau moyen. Pour le reste, une politique de limitation maximale des dépenses d'équipement prévaudrait, sauf pour quelques îlots urbains d'importance d'ailleurs limitée.

Sur le plan de l'armature urbaine, en dehors de Paris, Lyon se trouverait en position de capitale régionale de premier rang. La visite de M. le Président de la République vient de le confirmer. Grenoble et Nice auraient une situation intéressante dans l'ensemble du Sud-Est. Au Nord, Lille et Strasbourg auraient droit au titre de pôles de développement.

Ainsi on assisterait, en fait, malgré l'affirmation de la nécessité de métropoles d'équilibre, qui se révèle souvent — soit dit en passant — comme un facteur de déséquilibre à l'intérieur de la région, à une sélection et à une hiérarchisation au détriment, bien sûr, d'un grand nombre de régions françaises.

Une telle politique, qui aura des conséquences économiques et sociales, s'accompagne d'intentions non voilées d'attenter aux pouvoirs des communes dont les structures démocratiques gênent la réalisation de cette politique.

On lit, en effet, dans un texte officiel :

« Il faut laisser aux communes plusieurs compétences pour ce qui concerne l'état civil, l'organisation, des consultations électorales, l'entretien des équipements existants et des bâti-

ments communaux, la police municipale, le concours spontané apporté par le maire aux citoyens et aux familles ; mais tout ce qui concerne les investissements d'aménagement et d'équipement doit désormais relever d'un programme intercommunal intégré dans le programme de région, lui-même expression du plan national ».

Autrement dit, les communes gèrent l'état civil, mais tout l'aménagement passe au niveau de l'agglomération intégrée dans le plan, c'est-à-dire directement contrôlée par l'Etat, et, de surcroît, ce sont les contribuables qui paieront la plus grosse partie de la note.

Je rappelle pour mémoire l'exemple du tunnel routier de Fourvières, les accès routiers du centre directionnel de la Part-Dieu, les autoroutes urbaines, le transfert de l'aéroport de Lyon-Bron, le métro, etc.

Les problèmes de l'aménagement, que ce soit au niveau régional ou au niveau urbain illustrent parfaitement la nature du régime.

La recherche éfrénée du profit conduit à une politique de concentration accrue de l'activité et à un abandon de la moitié du territoire au sous-développement, ou à un développement plus déséquilibré des régions, à une carence des équipements sociaux, à la ségrégation sociale généralisée en milieu urbain, à la mainmise des monopoles sur toute la vie économique et sociale du pays.

Nous ne pouvons être d'accord pour une telle politique qui est contraire à celle que, dans ces domaines, nous préconisons, c'est-à-dire une véritable politique d'aménagement du territoire qui permettrait aux Français, quel que soit leur lieu de naissance ou de travail, d'accéder aux mêmes conditions de vie, d'aller vers un développement véritablement équilibré dans toutes les régions du pays.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, nous ne pouvons approuver votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Ribes.

M. Pierre Ribes. Monsieur le ministre, M. Ansquer rappelait, dans son excellent rapport, que le rôle que vous-mêmes et vos services avaient à jouer était celui d'un catalyseur, d'un initiateur et d'un coordonnateur, rôle essentiel dans l'économie de notre pays. Nous en sommes, croyez-le bien, persuadés.

Mais, si j'interviens dans ce débat, c'est pour vous faire part des inquiétudes très vives que j'éprouve au sujet de certains secteurs de la région parisienne et, en particulier, celui de la vallée de la Seine, tout au moins jusqu'aux limites Ouest du district parisien.

Ces inquiétudes sont de diverses natures ; elles ont pour origine les contradictions dont nous sommes témoins dans l'aménagement de notre propre territoire et le sentiment que nous éprouvons, tout en faisant partie de la région parisienne et de son district, d'habiter une sorte de zone plus ou moins indéterminée dans laquelle se désagrège, lentement mais sûrement, le climat industriel et social. Si nous n'y prenons garde, notre vie régionale risquerait ainsi de baigner dans une atmosphère insupportable, fort préjudiciable, vous l'imaginez — et ceci par contagion naturelle — à toute la région parisienne.

Je traiterai tout à tour, de la zone industrielle, avec son cortège de redevances et de formalités — agréments entre autres — de l'emploi, du logement et de l'urbanisation, de la protection de l'environnement, comprenant les graves problèmes de la pollution atmosphérique, de la pollution des eaux et de la protection des espaces verts, pour finir par l'exposé des projets plus ou moins somptuaires tels que l'aménagement de zones de loisirs.

Je n'ai nullement l'intention d'animer encore une fois la querelle entre région parisienne et province ; cette querelle est largement dépassée. Disons simplement que nous ne sommes, nous, ni la province ni Paris et que, par conséquent, nous devons être l'objet d'un traitement — ou d'une thérapeutique — propre à notre situation particulière.

Pour ce qui concerne les zones industrielles, nous assistons à une action qui nous paraît contestable, voire paradoxale.

Dans le même secteur, géographiquement très limité, des zones industrielles sont mises en place et l'on attend le client. On agit coup par coup. Aucun programme n'est réellement étudié avec le soin nécessaire, si bien que nous voyons arriver, petit à petit, des industries qui n'apportent à la région aucune promotion professionnelle ni sociale et que le problème du recrutement du personnel qualifié ne pourra jamais être résolu, au grand dam des industriels déjà en place dans cette région, qui sont obligés de recruter — au prix de quelles difficultés et souvent très loin — les spécialistes ou les ouvriers qualifiés dont ils ont besoin.

D'autre part, nous assistons, impuissants — c'est un des éléments du paradoxe — à la lente sclérose des industries locales installées souvent depuis longtemps, puisque ces dernières ne

peuvent pratiquement pas se développer sur place, leur organisation et leurs structures n'y étant susceptibles d'aucune extension, quoiqu'elles possèdent les terrains nécessaires à l'exécution de ces programmes.

Cette question doit être réglée de toute urgence. Il me semble opportun de déterminer après une étude précise des zones industrielles et d'accorder à l'intérieur de ces zones, des possibilités d'extension dans un minimum de délai et moyennant l'acquiescement d'une redevance qui soit la même pour tous. Ce n'est pas le cas actuellement, vous le savez, monsieur le ministre, puisque, dans le même complexe urbain, des redevances sont fixées à 25 francs, d'autres à 75 francs, tandis que d'autres encore sont à la limite de l'exonération totale.

Des redevances rationnellement établies et des procédures d'agrément très simplifiées permettraient des réalisations beaucoup mieux adaptées à l'intérêt de notre région, alors que les redevances et les procédures actuelles constituent un frein général à l'épanouissement de notre économie locale, au stade même de la conception. Cela est grave car on interdit ainsi toute suite positive à un projet valable.

Il est regrettable qu'on n'ait pas une politique d'ensemble pour ces zones industrielles. Il s'ensuit de telles difficultés administratives que les plus acharnés — j'en ai fait l'expérience encore tout récemment — ont tendance à renoncer très vite.

Étroitement liés à la politique industrielle, l'emploi, le logement et l'urbanisme sont aussi perturbés. Il est en effet impossible d'envisager une politique rationnelle de l'urbanisme et du logement dans notre région en raison de l'importance de la main-d'œuvre non qualifiée en subsistance.

Un nombre considérable de travailleurs étrangers — tures, portugais, nord-africains — constituent la base de cette main-d'œuvre et, pratiquement, il n'y a aucune structure d'accueil pour leur logement et leur intégration à la vie quotidienne, ce qui provoque des remous fort préjudiciables, dont les résonances humaines et sociales ne sont pas toujours heureuses, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous sommes les témoins du résultat inverse de celui que l'on recherchait : la reconstitution progressive de bidonvilles, du fait que ces travailleurs étrangers font venir leur famille auprès d'eux. C'est humain, mais cela ne va pas sans graves conséquences étant donné l'insuffisance des équipements de toute nature : postiers, scolaires, sociaux, voire, tout prosaïquement, de certains services municipaux.

Comment, dans ces conditions, serait-il possible d'appliquer dans cette région une politique cohérente du logement et de l'urbanisme, qui est pourtant un objectif essentiel de l'aménagement du territoire ? Car les pouvoirs publics ne sont pas toujours avisés de l'appel au recrutement de personnel étranger, pourtant si important pour certaines de nos industries.

Quant à l'environnement, nous assistons, impuissants, à sa progressive destruction, soit par la pollution atmosphérique, soit par la pollution des eaux, soit par l'exploitation de gisements de sables dans cette partie de la vallée de la Seine.

Le code minier, tel qu'il a été modifié récemment, ne peut s'appliquer faute de la publication des règlements d'administration publique nécessaires. L'administration se trouve donc paralysée face à l'invasion — encore est-ce un bien faible mot — des exploitations anarchiques des carrières de sable.

Qui plus est — paradoxe ou contradiction — une zone de loisirs est prévue dans cette boucle de la Seine, appelée boucle de Moisson, où se trouvent ces exploitations, et une zone d'aménagement différé y a été instituée il y a déjà quatre ans. Or la région qui doit devenir zone de loisirs se trouve détruite progressivement, ses massifs forestiers sont sacagés au en voie de l'être. Alors, sur quoi aménagera-t-on, si on le fait un jour, cette zone de loisirs ? Sur un désert !

Ce qui est plus grave, c'est que la plupart de ces exploitations sablières pompent l'eau de Seine pour laver leurs agrégats et la rejettent — mais ô combien polluée ! — sur leur propre terrain, ce qui fait que, par infiltration, l'eau de Seine est en train de polluer les nappes d'eau potable prévues comme réserves pour la région parisienne.

Pour en revenir à cette zone de loisirs, projetée depuis quatre ans mais dont la commission d'étude n'a pas encore été mise en place, combien d'années faudra-t-il pour qu'elle voie le jour ? Cette attente paralyse de nombreuses activités régionales et gêne beaucoup les habitants des communes concernées, du point de vue foncier comme dans leur vie quotidienne.

Quant à la pollution de l'air et de l'eau, nous sommes une des régions les plus défavorisées. Il serait temps, monsieur le ministre, que les programmes envisagés par le Gouvernement reçoivent une application pratique qui serait, je vous l'assure, bien accueillie par notre population.

Il faut, bien sûr, équilibrer l'aménagement des régions et répartir plus justement les développements de toute nature. Mais que votre regard, qui se porte à l'horizon de notre pays, s'arrête parfois plus près de vous, sur ceux qui, souvent à tort, sont consi-

dérés comme privilégiés. En voulant mieux équilibrer, ne provoquez pas un nouveau déséquilibre et ne faites pas, involontairement sans doute, de notre région un nouveau parent pauvre de l'expansion économique et sociale de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carpentier.

**M. Georges Carpentier.** Monsieur le ministre, la discussion de votre budget revêt une importance particulière puisqu'elle se situe à la fin du V<sup>e</sup> Plan et au moment où s'élabore le sixième.

Déjà, la majorité de l'Assemblée nationale a adopté les grandes options du Plan futur. Je rappellerai pour mémoire que le groupe socialiste a voté contre ces grandes orientations, pour des raisons qui restent d'ailleurs valables aujourd'hui et qui le seront encore demain car, si elles sont en rapport avec la conjoncture passagère et fluctuante, elles puisent leur force dans des éléments permanents et fondamentaux, parce que inhérents à la nature même du régime politique, économique et financier que la France connaît depuis l'avènement de la V<sup>e</sup> République. C'est sur ces éléments que j'insisterai plus particulièrement.

Je crois qu'il n'est pas inutile, à l'aube du VI<sup>e</sup> Plan, d'examiner les résultats du cinquième.

On peut affirmer que, dans leur ensemble, les objectifs généraux du V<sup>e</sup> Plan n'ont pas été atteints. Pourtant ils étaient modestes, eu égard aux besoins et surtout à l'évolution de ces besoins.

La grande faiblesse du V<sup>e</sup> Plan, comme de ceux qui l'ont précédé, et dont la majorité issue des élections de 1958 a la responsabilité, a été la méconnaissance de l'évolution démographique de notre pays. Cette évolution était pourtant facile à dessiner : nombre de mariages annuels, de naissances ; génération de jeunes pour laquelle il fallait prévoir le logement, l'éducation, l'instruction, l'emploi et toute la complexité des services qu'exige le monde moderne quand on a le souci d'assurer au plus grand nombre des conditions de vie normales et décentes ; génération du troisième âge qui avait abandonné ou allait abandonner, au cours du V<sup>e</sup> Plan, la vie active et à laquelle il fallait préparer une retraite digne ; gonflement de la population non active, d'où charges générales accrues pour la population active et nécessité majeure d'éviter toute perturbation dans le domaine de l'emploi sur le plan des professions ou sur le plan géographique.

Plaider en faveur d'une France de 50 millions d'habitants, comme on l'a fait, pour une France de 80 millions ou de 100 millions d'habitants en l'an 2000, c'est peut-être valable quand on prévoit sur tous les plans et à tous les niveaux cette France, c'est-à-dire toutes les structures d'accueil, d'emploi et de fonctionnement. Les faits montrent que la politique du Gouvernement dans ce domaine relève trop légèrement d'une formule célèbre : « l'intendance suivra ». Or l'intendance n'a pas suivi ! La discussion budgétaire en donne aujourd'hui l'exemple : les critiques jaillissent de tous les bancs de cette Assemblée.

Le V<sup>e</sup> Plan, en outre, a joué de malchance. Il est né dans une période difficile au moment où la France subissait les rigueurs du plan de stabilisation instauré en 1963 par M. Giscard d'Estaing. Comment l'élaboration et les objectifs de ce Plan n'auraient-ils pas été marqués par ces circonstances difficiles qui interdisaient toute prévision optimiste, hardie, dynamique, et nécessitaient, au contraire, la plus grande prudence ?

Il était donc hypothéqué au départ, ce V<sup>e</sup> Plan, et ne pouvait répondre aux nécessités de l'évolution. Les chiffres que vous venez de citer, monsieur le ministre, n'y changeront rien. La réalité, dans le domaine de l'éducation, du logement, de l'emploi, de la santé, des infrastructures générales, réalité à laquelle les Français sont affrontés quotidiennement, est là pour les corriger, sinon pour les démentir.

Marqué par sa naissance difficile, le V<sup>e</sup> Plan allait en outre connaître des difficultés de parcours : dévaluation, politique rigoureuse du crédit, blocage au niveau des différents budgets par le biais du fonds d'action conjoncturelle, autant de mésaventures qui ont perturbé son régime de croisière.

Le Gouvernement a réagi coup par coup, cédant, selon les circonstances, aux pressions socio-professionnelles qui s'exerçaient sur lui et parant au plus pressé, sur le plan des régions, en essayant de résoudre les problèmes posés par les conversions industrielles et les implantations d'industries nouvelles.

Quel est le bilan général ? Amélioration du niveau de vie, avez-vous dit, monsieur le ministre. Il serait fort regrettable que depuis douze ans que vous êtes au pouvoir, vous n'ayez rien apporté aux Français. Cette amélioration est toutefois plus apparente que réelle. Disons que les Français opèrent des choix dans les ressources dont ils disposent, que ces choix ne sont pas ceux qu'ils opéreraient il y a quelques années, et que le crédit est là aussi pour les y aider, mais aussi, ce qui est beaucoup plus grave, pour les assujettir dans une large mesure.

Nous ne pensons pas que ce soit là l'idéal.

Si j'ajoute que le problème de l'environnement — dans son acception la plus large, c'est-à-dire celui des conditions les meilleures qui permettront aux Français de vivre mieux et, si possible, de vivre bien — reste à résoudre, je ne pense pas que votre politique ait atteint ses objectifs.

En tout cas, entre vos propos, vos promesses sans cesse renouvelées et la condition qui est faite au Français moyen de 1970 s'ouvre un gouffre. Le VI<sup>e</sup> Plan permettra-t-il de le combler? Nous avons de fortes raisons de répondre par la négative.

D'abord, comme le précédent, le VI<sup>e</sup> Plan voit le jour dans un contexte financier et économique qui est loin d'être rassurant. La France est encore convalescente, elle se relève à peine du plan de redressement que le Gouvernement vient de lui infliger, et l'élaboration en cours du VI<sup>e</sup> Plan en portera nécessairement la marque. Les moyens risquent fort, une fois de plus, d'être en deçà des objectifs. Outre que l'on ignore si l'année 1971 sera véritablement la première année du VI<sup>e</sup> Plan, étant donné que le Parlement ne se prononcera définitivement sur son contenu qu'au printemps ou à l'automne prochain, il apparaît que les budgets des différents ministères sont inférieurs à ce qu'ils devraient être tenu compte de la moyenne annuelle des crédits prévus pour le VI<sup>e</sup> Plan.

Retard du V<sup>e</sup> Plan, retard dans la première année du VI<sup>e</sup> Plan! Le démarrage de celui-ci est pour le moins difficile. Qu'en est-il de son élaboration?

Je voudrais à cet égard dissiper une confusion ou une illusion que vous entretenez, monsieur le ministre.

Au nom de la concertation et du dialogue, vous dites que vous mettez à contribution — c'est d'ailleurs exact — divers organismes, non seulement des organismes à caractère économique ou socioprofessionnel, tels que les Coder, les comités d'expansion, les O. R. E. A. M., mais aussi des organismes élus, tels les conseils généraux.

Mais tous ces organismes n'ont que voix consultative et leur rôle se limite à donner des avis. En fin de compte, le Gouvernement arrêtera seul ses choix. Ceux-ci définis, il fixera le montant des enveloppes, la répartition globale par activité étant déjà faite.

Les régions recevront donc des crédits dont elles n'auront pas discuté le volume. Elles n'auront pas plus à débiter sur les répartitions que le préfet de région sera amené à opérer dans le cadre des crédits qui lui seront alloués.

Il ne s'agit donc là que d'une apparence de démocratie. En fait, la centralisation reste entière et le Gouvernement tourne le dos à une véritable régionalisation, laquelle suppose le transfert de responsabilités à des organismes élus dans le domaine des choix et dans celui des crédits.

Enfin, je rappellerai que le groupe socialiste a voté contre les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan pour des raisons de méthode — je viens d'en parler — et pour des raisons relatives à l'aménagement du territoire.

Que la priorité soit donnée à l'industrialisation, je l'admets, mais à condition que cette industrialisation ne se fasse pas de façon anarchique, comme ce fut le cas jusqu'à présent.

Vous n'avez aucun moyen, pas plus que votre collègue du développement industriel et scientifique — je le lui ai d'ailleurs dit récemment — d'obliger un industriel à s'installer dans telle région plutôt que dans telle autre. L'incitation que constituent les primes et les subventions ne suffit pas. Car, au moment de se décider, le chef d'entreprise tient compte de bien d'autres critères : qualité de la main-d'œuvre, moyens de communications, facilités dans le domaine du téléphone, etc.

Il s'avère donc que les régions les plus défavorisées sont celles qui sont sous-équipées, telles que l'Ouest, le Centre, le Sud-Ouest. C'est pour elles qu'il faudrait faire un effort prioritaire. Or ce n'est pas le cas. Le VI<sup>e</sup> Plan va accentuer le déséquilibre de la France. La carte des industries et des voies de communication en est la démonstration. Les régions périphériques ou géographiques isolées seront encore perdantes et accuseront un retard qui s'ajoutera au retard du passé.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous ne pouvons pas vous suivre.

Comme M. Ansquer, bien que notre façon d'aborder la question soit diamétralement opposée et notre attitude toute différente, nous estimons que le Plan doit tenir compte avant tout de la « qualité de la vie ». (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. d'Ornano.

**M. Michel d'Ornano.** Monsieur le ministre, le budget que nous examinons en ce moment porte sur la première année du VI<sup>e</sup> Plan. C'est vrai pour tous les fascicules, mais cela mérite une attention particulière lorsqu'il s'agit du budget du Plan et de l'aménagement du territoire.

Je ne m'arrêterai pas au détail du budget, qui a été examiné de façon exemplaire par les rapporteurs. Je voudrais orienter mon propos vers deux réflexions : d'une part, la politique

d'aménagement du territoire, condition essentielle de l'équilibre de la nation, de sa progression harmonieuse, de l'amélioration du sort des citoyens partout où ils se trouvent, se poursuit-elle de façon satisfaisante? D'autre part, les procédures du Plan, et plus généralement des prises de décision, correspondent-elles à une époque de croissance moderne telle que la nôtre?

Certains symptômes semblent apparaître depuis un an, qui font craindre à beaucoup un pas en arrière en matière de décentralisation.

Où en sommes-nous? Les statistiques dont nous disposons indiquent, dans la région parisienne, une augmentation sensible de la population active, une croissance du nombre des emplois supérieure à la moyenne nationale, une progression démographique qui situe la région parisienne au quatrième rang des régions.

Et pour le reste de la France? D'abord, l'écart se creuse entre les régions du Centre et de l'Ouest et les autres régions. Ensuite, la répartition géographique de la progression des revenus accentue encore cet écart. Enfin, les hypothèses des enveloppes régionales, dont nous pouvons avoir connaissance à l'heure actuelle, semblent témoigner beaucoup plus d'un souci de répartition que d'une volonté de rattrapage des retards régionaux.

Pourtant, un effort extrêmement important a été accompli par le Gouvernement en ce qui concerne les infrastructures. Il est évident, en effet, que, sans infrastructure d'accueil, l'industrialisation est impossible. Nous connaissons tous l'exemple de telle ou telle firme française ou étrangère qui a renoncé à s'implanter dans telle ou telle région, faute de liaisons téléphoniques convenables.

Mais, je le répète, un certain nombre de symptômes nous inquiètent. Il y a d'abord la création et le développement de villes nouvelles autour de Paris. Si leur nécessité se comprend fort bien, je crains qu'elles n'attirent la main-d'œuvre provinciale au lieu de constituer un pôle de fixation de la main-d'œuvre locale. Elles risquent aussi, on le sent bien, de constituer un écran à la décentralisation.

Il y a ensuite le projet de loi que vous avez évoqué, monsieur le ministre, et qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée. Il tend à modifier les procédures de contrôle des implantations dans la région parisienne.

Ce projet comporte divers aspects : en premier lieu, une libéralisation du contrôle lui-même, ce qui n'est peut-être pas très souhaitable, car ce contrôle est fort nécessaire pour assurer une politique volontaire de décentralisation ; ensuite, une augmentation du taux des redevances, qui se trouvera en partie — et vous l'avez indiqué, monsieur le ministre — absorbée par les hausses qui se sont produites depuis la date de leur création ; enfin, la suppression de la prime de démolition, qui provoquera sans aucun doute des oppositions vigoureuses.

Qu'en est-il actuellement? Une entreprise qui décide de se décentraliser peut vendre ses biens « en l'état », c'est-à-dire y compris les installations ; elle peut aussi démolir ses installations, vendre ses terrains pour d'autres usages et percevoir la prime de démolition.

Or cette prime présente nombre d'avantages.

Elle est d'une relative importance pour certains industriels et elle est automatique.

Elle permet au chef d'entreprise de préparer un bilan prévisionnel, sous réserve que deux conditions soient remplies : le dépôt du dossier et la démolition des installations. Il faut l'avouer, cette procédure est simple. Alors, pour une fois qu'une disposition donne lieu à une application simple, gardons-la!

Elle présente aussi l'avantage d'être perçue généralement au moment où les industriels ont besoin d'argent, puisqu'ils vont réaliser des installations ailleurs, et d'être perçue immédiatement, alors qu'ils sont obligés d'attendre de six à dix-huit mois parfois le versement de la prime de décentralisation.

La prime de démolition présente encore l'avantage — et l'expérience le démontre — de provoquer très souvent une double décision de l'industriel : partir et vendre ses terrains nus pour la construction de logements.

En outre, la démolition de telles installations permet souvent de supprimer des îlots industriels inclus à l'intérieur de zones résidentielles. De plus, ne serait-il pas paradoxal que les pouvoirs publics, qui déplorent les hausses de prix des terrains destinés à l'habitat, contribuent eux-mêmes à celles-ci en limitant le nombre des terrains sur le marché et en les conservant pour l'usage industriel?

Enfin, toute limitation des aides de l'Etat, en éveillant chez les industriels la crainte d'un arrêt prochain de la politique de décentralisation, les incite à rester sur place et donc les pousse vers un certain attentisme.

Ne vous engagez pas, monsieur le ministre, sur une voie qui pourrait donner naissance à ce sentiment, sans aucun doute très nuisible à une harmonieuse répartition des industries à

travers notre territoire, d'autant plus que votre politique, jointe aux efforts incessants de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, a entraîné ces derniers temps de réels progrès dans toutes les régions de France.

A cet égard, les missions que vous avez créées ont indubitablement permis des réalisations bénéfiques. L'année dernière, à cette tribune, je demandais d'ailleurs la constitution d'une mission pour résoudre certains problèmes portant sur des points précis au sujet de la basse Normandie.

L'extension des compétences de la mission de la basse Seine à tout le territoire de la basse Normandie répond à mes préoccupations de l'époque.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous livrer deux réflexions qui dépassent très largement le cadre de la région.

D'abord, si l'on a créé, au niveau national, une mission s'attachant à un territoire donné, c'est bien pour résoudre un problème considéré comme national. Or, la faiblesse du montant de l'enveloppe affectée à la région fait craindre qu'au cours du VI<sup>e</sup> Plan, le développement urbain ne soit sacrifié, qu'on ne tire pas tout le profit de ce remarquable instrument de développement qu'offrira l'autoroute Paris-Normandie et qu'on ne tienne pas compte, non plus, des besoins économiques et sociaux d'une agriculture en pleine adaptation et en pleine mutation.

Il ne suffit pas de créer l'outil; encore faut-il lui donner les moyens de travailler!

Ma seconde réflexion concerne la construction d'un port d'éclatement pour pétroliers géants dans la baie de Seine. Certes, je crois comprendre que le site du Parfond, qui présentait des dangers à bien des égards, a été écarté et qu'il est question maintenant d'une autre implantation. Cependant, nous ne pouvons pas oublier le naufrage du *Torrey Canyon* il y a trois ans, et celui du *Pacific Glory* il y a quelques jours. Avant de prendre des décisions il importe de procéder à toutes les consultations nécessaires pour la protection des côtes.

Vous avez créé, dernièrement, un haut comité de l'environnement. Pourquoi, monsieur le ministre, ne le saisissez-vous pas de ce projet afin de recueillir son avis sur les risques qu'il pourra comporter?

Je parlerai maintenant des procédures relatives à l'élaboration du Plan et aux prises de décision. On s'étonne parfois de la relative efficacité des régions frontalières des pays voisins et l'on en recherche les causes. Ce n'est certainement pas dans l'initiative régionale qu'il faut les rechercher. Cette initiative régionale existe chez nous où elle est bien vivante et vigoureuse. Ces causes — cela n'est pas douteux — il faut les rechercher dans l'archaïsme des procédures.

Tout élu sait bien qu'en moyenne, entre la naissance de l'idée et l'inauguration de la réalisation, s'écoule un délai que l'on peut évaluer à six ou sept ans: remontées des dossiers à Paris, études, examens en commissions, procédures de contrôles, mise en œuvre des méthodes de financement, tout cela constitue une perte de temps considérable.

Ajouterai-je les retards de paiement de l'Etat dont nous avons tous les jours des exemples frappants sous les yeux? Or, je le disais à cette tribune lors du débat sur les options du VI<sup>e</sup> Plan, le coût des crédits intercalaires représente environ 15 p. 100 des équipements.

En réalité, les réalisations qui sont effectuées chez nos voisins en trois ans nous « coûtent » — car il s'agit bien d'un coût — six à sept ans.

Pour sa part, le Plan, depuis sa création, s'est alourdi, empâté. Imagine-t-on qu'entre les orientations régionales de 1969 et les enveloppes financières de 1971 trois ans se seront écoulés pour quatre ans d'application. En effet, il a fallu trouver des solutions particulières pour la première année d'exécution du Plan. Jamais, vraiment, le temps n'aura coûté aussi cher.

Le Plan, qui devrait être un instrument d'orientation essentiel pour le pays, devient beaucoup trop un programme budgétaire généralisé à moyen terme. Alors, revenons le plus vite possible aux deux principes essentiels que sont l'efficacité et la responsabilité.

D'abord, l'efficacité. Les procédures du Plan suivies aujourd'hui ont été conçues pour une France en stagnation démographique. Il nous faut y substituer sans retard des procédures exceptionnelles bien adaptées à la France « de la croissance ».

Nous n'avons pas, par exemple, la prétention de bloquer l'érosion des prix, mais nous devons essayer de la subir moins vite que nos voisins. S'agissant de nos réalisations, nous devons également aller plus vite que nos voisins si nous voulons être compétitifs.

Ensuite, la responsabilité. Il faut replacer les responsabilités au niveau nécessaire. A cet égard, disons-le tout net, la procédure qui a été définie la semaine dernière par le Président de la République dans son discours et qui consiste à commencer la décentralisation par la cellule de base, c'est-à-dire par la commune, nous semble tout à fait positive.

Il importe de redonner à nos communes la dimension sans laquelle on ne peut disposer des moyens ou des services nécessaires à l'action.

Il faut aussi leur redonner l'initiative. On pourrait, à cet égard, envisager des contrats triennaux de subventions et de prêts leur permettant de faire preuve, dans leurs actions, de beaucoup plus d'initiative et de liberté. C'est l'électorat qui sera juge de la gestion et ce sera, croyez-le bien, la meilleure sanction.

Enfin, l'autorité. On pourra la restaurer en allégeant la tutelle.

Vous vous êtes attaché, monsieur le ministre, à la réussite d'une politique qui consiste à rendre la vie et les hommes à nos régions qui, petit à petit, les perdaient.

Vous vous y êtes engagé avec détermination. C'est le bon chemin; ne l'abandonnez pas. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Rossi.

M. André Rossi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je serai assez bref en ce qui concerne le Plan. Nous en avons approuvé il y a quelques mois les grandes options et nous en sommes actuellement au stade des consultations régionales et départementales.

En revanche, à ce stade de la procédure, on peut faire une observation et se demander si, au différentes améliorations apportées dans les méthodes d'élaboration du Plan — et elles sont réelles — il n'y aurait pas lieu d'ajouter une confrontation des enveloppes consenties à chaque région.

Certes, c'est une grande amélioration que d'amener chaque département, chaque région, à établir dans l'esquisse sa propre répartition entre les différents secteurs d'équipement. Mais la définition des hypothèses de départ reste autoritaire, avec le risque que l'on ne prenne pour référence les enveloppes précédentes.

Certes, me direz-vous, monsieur le ministre, la consultation peut modifier les hypothèses; de même leur approche est-elle facilitée par les plans de modernisation et d'équipement, mais comme ceux-ci sont réservés aux agglomérations de plus de 50.000 habitants, la méthode risque de défavoriser les régions sous-urbanisées. C'est pourquoi nous nous demandons si, à ce stade, une consultation globale des présidents de Coder ne permettrait pas d'éviter les distorsions de région à région dont nous avons eu tant à nous plaindre dans le plan précédent.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, je n'entrerai pas non plus dans le détail des crédits, qui sont, d'ailleurs, améliorés.

Au surplus, les crédits destinés à l'action d'aménagement sont contenus dans d'autres fascicules. Ainsi avons-nous pu apprécier l'augmentation de l'effort en matière de télécommunications et de routes et regretter l'insuffisance en matière de logements.

Mais, au-delà des crédits, il faut surtout examiner la vision d'un territoire aménagé. Cette vision apparaît de plus en plus précise, et cela, il faut le dire, grâce à l'action de cette administration à petit effectif mais qui, par sa qualité, a su s'imposer à l'ensemble des responsables de ce pays. Nous sommes loin de la première époque consacrée à faire bénéficier la province de quelques emplois retirés à la région parisienne. Peu à peu, le paysage économique de notre pays, s'il est loin d'être réalisé, se dessine mieux grâce aux aires métropolitaines, aux observatoires économiques, aux schémas des télécommunications, des aéroports ou des routes.

En revanche, monsieur le ministre, il nous manque pour les voies fluviales un document identique à celui du schéma des routes, à moins que cela ne tienne à une conception de sous-estimation de leur utilité.

J'aimerais savoir s'il est exact qu'une commission de techniciens leur aurait contesté toute valeur d'entraînement pour les réduire à un rôle d'appoint et même de complément final. C'est un point de doctrine sur lequel le défenseur de Seine-est que je suis serait heureux de connaître votre point de vue.

Mais à ce secteur des voies fluviales près, notre groupe apprécie les efforts de la D. A. T. A. R. et mon propos se limitera donc à quelques questions.

La première consiste à savoir comment seront honorées toutes les priorités régionales décidées au cours des dernières années. Si, en effet, on additionne les villes métropoles, les villes de la couronne, les Oream, les villes nouvelles de la région parisienne, on arrive à une trentaine d'aires à développement privilégié. On peut dès lors se demander s'il y a encore priorité crédible ou, plus exactement, s'il est politiquement possible d'inviter chaque région de programme à abandonner ses répartitions traditionnelles pour assumer de telles priorités. N'y a-t-il pas lieu, monsieur le ministre, de prévoir la dérégionalisation d'une partie de certains crédits, plus particulièrement de ceux qui sont affectés au développement urbain, afin d'honorer toutes ces priorités?

Ma deuxième question a trait aux investissements étrangers sur lesquels je suis déjà intervenu lors du débat sur les orientations du Plan. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que nos moyens budgétaires, comme nos procédures administratives ne nous permettent pas de concurrencer efficacement nos partenaires du Marché Commun. Une discussion sur l'harmonisation est en cours à Bruxelles et j'aimerais que vous puissiez nous faire le point.

Ma dernière question, d'un ordre différent, concerne à la fois le Plan et l'aménagement du territoire. Il s'agit de la concertation interrégionale.

Que la région future soit grande ou petite — j'y reviendrai tout à l'heure — toutes ont des problèmes communs avec leurs voisines, ou comportent des sous-régions périphériques. Aussi bien pour la consultation préalable au règlement des grandes affaires nationales, telles que le Plan ou les principaux schémas directeurs, que pour la solution des problèmes communs, il serait bon que des procédures, voire des institutions interrégionales, soient encouragées et pourquoi pas ? définies par le Gouvernement.

Nous en avons mesuré l'intérêt en Picardie où, pour le projet de Roissy-en-France, une rencontre a été organisée entre la Coder et le district parisien. Une initiative identique a été prise pour le schéma directeur routier pour lequel se sont réunis les bureaux des Coder de quatre régions. Dans les deux cas, nous avons vu tomber bien des préventions, se nouer des accords ou s'organiser la défense d'intérêts communs.

C'est pourquoi je serais heureux que vous puissiez nous dire si l'organisation systématique de telles rencontres, réunissant à la fois des fonctionnaires et des élus, entre dans les projets du Gouvernement. A cet égard, les régions du bassin parisien constituent un excellent champ d'expérimentation puisque, en gros, leurs problèmes sont les mêmes.

Je serais bref sur ce sujet, puisque la Datar a déjà accompli un grand pas en mettant un terme au cloisonnement qui s'était établi entre la région parisienne et le reste du territoire. Le livre blanc a permis de communiquer avec cette quinzaine de départements qui, autour de la région parisienne, peuvent offrir les moyens du desserrement rendu indispensable par l'hypertrophie de la capitale, hypertrophie qui s'accompagne de certaines distorsions internes et, à cet égard, je ne puis qu'approuver l'effort envisagé pour le remodelage de la banlieue est de Paris.

Il faut donc que le VI<sup>e</sup> Plan apporte les moyens d'équipement aux villes de la couronne, aux aires d'aménagement et à ces villes moyennes redevenues à l'honneur depuis le récent discours du chef de l'Etat.

J'exprimerai cependant une inquiétude devant l'actuelle prolifération des bureaux dans la capitale. Ne risquons-nous pas un jour, sous la pression de promoteurs en difficultés, de voir se restreindre le desserrement du secteur tertiaire ?

J'en aurai terminé avec le bassin parisien en disant combien certaines sous-régions, en particulier le sud de la Picardie, se sont réjouies de la décision du comité interministériel d'aménagement du territoire du 26 mai dernier assurant une sage répartition de la croissance due à Roissy-en-France. Mais, je le répète ici, il ne suffit pas de prendre une décision ; encore faut-il la rendre applicable, d'une part, en veillant à ne pas laisser s'urbaniser les abords de l'aéroport et, d'autre part, en accordant à ce sud de Picardie les crédits nécessaires à l'accueil dont il a la mission.

En conclusion, je voudrais souligner combien tous ces problèmes, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire ou de la mise en œuvre du Plan, sont inséparables de l'organisation administrative. Nous aurons bientôt l'occasion d'en reparler, puisque le chef de l'Etat vient de donner un nouveau départ à l'idée régionale.

Cette initiative satisfera certainement ceux qui, se situant dans une perspective européenne, croient à la nécessité de cet échelon territorial. La méthode proposée rassurera ceux, qui, d'accord sur l'intérêt économique de cette entité, en appréhendaient les risques politiques. Enfin, elle a l'avantage, pour ceux qui croient aux grandes régions, de laisser ouvert le débat sur la dimension.

Ainsi, loin de cet esprit de symétrie qui préside trop souvent à nos constructions administratives, les régions seront ce que voudront en faire les collectivités locales et plus particulièrement les départements, mais à la condition d'un certain volontarisme gouvernemental. Il est clair, en effet, que sans des incitations portant notamment sur des délégations de compétences et de recettes de la part de l'Etat, la région risquerait de ne pas dépasser le stade où elle est actuellement.

En revanche, elle peut avoir dans la formule proposée les plus grandes virtualités puisque issue des conseils généraux qui, eux-mêmes, disposent de compétences théoriquement quasi illimitées. A cet égard, intéressante à suivre sera la décision des

conseils généraux de Provence-Côte d'Azur qui vont se constituer en assemblée permanente. A la limite, une telle formule peut en effet conduire dès à présent à un beamérisme régional, la Coder se trouvant quelque peu assignée à ce rôle de deuxième chambre socio-professionnelle annoncée dans le discours de Lyon.

Mais je ne veux pas anticiper sur un débat futur. Il était pour l'instant utile de savoir que, contrairement à ce que l'on a pu craindre, les actions d'aménagement du territoire, comme celles du Plan, continueront de disposer d'un cadre à la mesure des problèmes modernes. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Cornet.

**M. Pierre Cornet.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les mêmes saisons appellent les mêmes soucis.

Il est inutile de répéter ici les critiques, maintes fois présentées, sur les périmètres des zones de rénovation rurale qui sont pour le moins illogiques ; mais plus le temps s'écoule et plus les inégalités s'accroissent. L'argument du plafonnement financier qui interdit une extension des zones de rénovation est bien frêle. « Pourquoi pas nous ? » rétorquent les ruraux habitant des secteurs non intégrés.

Les zones dites de montagne dessinent de véritables Picasso ; des communes sont laissées en dehors des tracés, même lorsque leurs populations connaissent un genre de vie absolument identique à celles qui sont intégrées. La nouvelle législation applicable pour la détaxe du carburant agricole rendra encore plus sensible le caractère artificiel des découpages. Les impacts du « plan neige » sont strictement limités.

Nous attendons avec confiance, mais aussi avec réserve, pour l'année prochaine, d'éventuelles modifications des zones primées. Lorsqu'il s'est agi d'accorder des primes d'adaptation industrielle dans le secteur du Rhône moyen pour pallier la reconversion du centre d'énergie atomique de Pierrelatte, les élus de la rive droite du Rhône n'ont été consultés qu'au dernier moment et un peu par racroc. L'objectif était de faciliter le reclassement du personnel. Encore fallait-il inclure dans les secteurs aidés toutes les localités affectées par la transformation du C. E. A. de Pierrelatte. Les élus connaissent parfaitement ces problèmes et le rôle de conseil entre parfaitement dans une politique de concertation et de dialogue.

En réponse à certaines observations, il m'a été indiqué par la D. A. T. A. R. que les collectivités limitrophes bénéficieraient, sous certaines conditions, des primes d'adaptation. Peut-on, monsieur le ministre, en obtenir confirmation ?

Le reclassement convenable du personnel de qualité du centre d'énergie atomique de Pierrelatte intéresse les deux rives du couloir rhodanien. Des associations dynamiques recherchent des activités nouvelles. Certes, les chefs d'entreprise qui opèrent des transferts ont le libre choix de leurs nouvelles installations. J'insiste cependant pour que les indications qui leur sont données, et qui inspirent leurs décisions, n'orientent jamais systématiquement leur choix à l'Est plutôt qu'à l'Ouest, sinon de nouveaux déséquilibres sont à craindre.

Notre question essentielle, monsieur le ministre, tient en peu de mots : comment allez-vous ajuster votre tir pour que le VI<sup>e</sup> Plan ne devienne pas une machine à tuer l'espace rural ?

Vous mettez avec raison en vedette l'industrialisation et l'urbanisation qui constituent certainement des impératifs nationaux indiscutables.

Qu'allez-vous faire des secteurs qui se trouvent en dehors du seuil fatidique de 50.000 habitants ? Allez-vous assouplir cette barrière qui fixe le niveau de l'espérance ou du désespoir ? Devant les options retenues pour le VI<sup>e</sup> Plan, quelles sont les possibilités données à l'expansion des zones rurales ?

Un minimum de bon sens met d'abord sur la voie de garder ce qui existe. Mais conserver les activités industrielles est rendu difficile par les dégâts de la concentration, surtout dans le secteur textile où des ateliers de faible importance mais essentiels pour la vie locale ne bénéficient pas des approvisionnements nécessaires pour continuer à fonctionner. Le travail à façon est un appoint non négligeable dans certaines régions de France. Malheureusement, il tend à disparaître.

Sous votre haute autorité, monsieur le ministre, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale même, nous en sommes persuadés, des combats difficiles pour diffuser des implantations industrielles, ce qui n'est ni rapide ni spontané.

Le fait est constaté dans tous les pays : l'industrie attire l'industrie. Ce qui compte, c'est peut-être moins l'énergie et la main-d'œuvre disponible que l'ensemble des services qui complètent et facilitent l'activité industrielle en amont comme en aval de cette activité : proximité des matières premières, facilités de transport, commerces et services complémentaires, concours intellectuels, qu'il s'agisse de recherches universitaires ou de conseillers juridiques et fiscaux.

Certes, toutes les communes de France et de Navarre appellent de leurs vœux l'industrie, chacune ne doutant pas un seul instant de sa vocation évidente à cet égard. Toutefois, les difficultés commencent dès la viabilisation des terrains; elles s'amplifient avec le logement des cadres et à chaque étape: la main-d'œuvre à former, le téléphone, la patente, la décision du personnel féminin en fonction des conditions d'agrément du séjour.

Dès lors, la diffusion de l'activité industrielle ne s'effectue pas sans incitations efficaces. Livrée à un mouvement naturel, l'industrialisation a tendance à se maintenir et à s'étendre sur ses anciennes localisations.

L'espace rural possède cependant des potentialités particulières pour accueillir un développement industriel moderne, correspondant aux techniques nouvelles. Le désir d'espace dans tous les cadres de vie — logements, usines, laboratoires, bureaux, établissements d'enseignement, lieux de loisirs — deviendra impérieux avant 1985. Ainsi, compte tenu des besoins en espace de chaque Français, la nature sera dès avant 1985 un bien rare.

Force est donc de mettre en œuvre dès maintenant une politique de réserves foncières et d'acquérir de vastes sites si l'on veut que les Français aient, dans quelques décennies, les grands équipements de recherche et de loisirs dont on pressent le besoin: grands laboratoires dont la taille et la souplesse devraient être conjuguées pour assurer le maximum d'efficacité, industries modernes de pointe, électronique, engineering, parcs nationaux, stations multisports.

L'une des interventions les plus efficaces du F. I. A. T. au titre des zones industrielles devrait être, dans un proche avenir, d'aider les collectivités, qui ne peuvent le faire seules, à obtenir des prix de terrain relativement bas.

Le département que je représente possède des zones susceptibles de recevoir des implantations nouvelles, partie prenante qu'il est de la principale voie de communication entre l'Europe du Nord et la Méditerranée dont l'équipement, déjà largement entamé — comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — doit s'accroître dans les années à venir. Mais, sans appui, ce département ne peut bénéficier des retombées naturelles de ce grand axe d'industrialisation. Or, actuellement, il n'est pas compris dans les régions bénéficiant de la procédure spéciale des grands aménagements régionaux: de ce fait, la permanence du financement est refusée aux opérations de mise en valeur qui sont alors soumises à bien des aléas.

Comment expliquer à des populations chaque jour plus séduites par les problèmes de planification que telle région est nommément inscrite dans les fascicules budgétaires et que telle autre est vouée, dans la meilleure des hypothèses, à de modestes implantations ponctuelles?

En dehors des équipements conventionnels — voies de communication, aéroports, téléphone, telex — d'autres incitations sont nécessaires, comme le démontre la politique que vous conduisez dans certaines provinces.

Parmi les incitations que nous estimons efficaces figurent les bonifications d'intérêt pour la construction d'usines en dehors des villes. A condition d'être soutenues et encouragées, la location-vente, le leasing devraient faciliter les implantations indispensables au maintien du tonus économique et social de nombreuses régions rurales.

Sur ce point, je rejoins une observation de M. Lebas, rapporteur pour avis. Il est absolument anormal que des régions à vocation agricole multiforme soient dépourvues d'usines de transformation qui traiteraient la production locale. L'agriculture française pourrait nourrir des millions d'hommes supplémentaires. Or, nous en sommes réduits à importer. C'est tout de même ahurissant! Aider ces usines de transformation à naître est donc une priorité parmi les priorités.

Mon intervention, monsieur le ministre, n'a nullement l'intention d'être exhaustive. Les quelques suggestions que je me suis permis de vous présenter tendent à valoriser les potentialités, naturelles de l'espace rural par des mesures pratiques. Le renforcement des équipements en milieu rural, antérieurement au bond en avant de l'industrialisation, n'est d'ailleurs pas systématiquement plus coûteux qu'en tissu urbain.

Nous nous trouvons sur la lame du couteau: ou bien nous profitons du mouvement favorable au ruralisme pour garder un minimum humain sans lequel rien n'est possible, ou bien le déclin démographique de certaines régions, parfois caché par les personnes du troisième âge, se poursuit, et il sera alors impossible d'espérer un redressement, même si la manne budgétaire est abondante. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Sourdille.

**M. Jacques Sourdille.** Mesdames, messieurs, je vous étonnerais si je vantais l'efficacité de l'aménagement du territoire ou si j'apportais au Gouvernement les remerciements unanimes du département des Ardennes. L'actualité a distingué ce département il y a quelques semaines en braquant ses projecteurs

sur un échec de cette industrialisation harmonieuse qui nous était proposée au printemps.

Mais d'autres régions de France méritent également attention et je n'évoquerai le cas des Ardennes que pour en dégager des exemples concrets, immédiatement transposables et permettant de tirer pour l'avenir les leçons de cette impuissance à aménager le territoire.

Certaines zones de la « France pauvre » n'ont pas suivi l'essor économique qui entraîne le reste du pays. Des motifs divers l'expliquent: ici, le vieillissement d'une activité industrielle ou l'épuisement d'un bassin minier; là, la mise à l'écart des voies modernes de communications; ailleurs, le drainage systématique de la main-d'œuvre et des jeunes cerveaux des régions rurales vers la capitale.

Dans les Ardennes, l'explication est plus simple. Bien avant le concept d'aménagement du territoire, on avait inventé, pour des raisons stratégiques, celui de déménagement du territoire en fonction d'une volonté délibérée de ne laisser à l'envahisseur ni routes d'invasion ni potentiel industriel utilisable. Pour ce faire, de 1871 à 1914 et plus encore entre les deux dernières guerres, on laissa déperir en artères infimes nos routes vers la frontière et l'on dirigea vers des usines de repli, en Val de Loire ou à Mazamet, nos industries dynamiques de la métallurgie ou des textiles.

Dans sa netteté statistique, voici, monsieur le ministre, le premier bilan de ce qu'il faut bien appeler la dette ardennaise: seul en France, parmi tous les autres départements déjà industrialisés au XIX<sup>e</sup> siècle, le département des Ardennes n'a pas vu sa population doubler, ou parfois quintupler, au cours des cent dernières années; exemple unique, sa population de 1970 est inférieure à celle de 1851, il y a cent vingt ans. C'est que les jeunes s'exilent, faute d'emplois convenables et d'équipements collectifs suffisants.

Pour parler plus généralement, vos projets d'industrialisation se heurtent à trois obstacles: psychologique, financier, bureaucratique.

L'obstacle psychologique, c'est ce que vous appelez une insuffisante mobilité de la main-d'œuvre, et qui est sans doute une insuffisante mobilité des entreprises et des cadres. Puis-je suggérer qu'elle a peut-être raison, cette main-d'œuvre, de ne pas se plier à l'industrialisation urbaine? Faire changer les ruraux de métier et d'environnement, c'est lourd; les faire changer en outre de département, voire de région, est-ce raisonnable?

L'attrait des grandes villes millionnaires s'efface rapidement devant la réalité des banlieues prolétaires et des cités dortoirs. Les jeunes n'ont pas tort de refuser le déracinement.

Et puis, à nos portes, l'industrialisation moderne a suivi de tous autres chemins.

En effet, le second obstacle, l'obstacle financier, n'est-il pas grand par votre option en faveur des métropoles industrielles dites « d'équilibre »? En Suisse, l'industrie, même de pointe, est dispersée dans chaque canton. Le défi allemand, le « miracle » de l'Etat de Bade-Wurtemberg, à nos portes, tient à l'implantation d'une usine nouvelle dans une commune sur deux au cours des vingt dernières années, sans gigantisme, sans bouleversement.

Quel modèle imposent donc ces métropoles industrielles qui pompent nos crédits pour les H.L.M. ou les écoles, qui nous obligent à prévoir déjà des boulevards périphériques et des métros provinciaux?

Métropoles d'équilibre? Oui, s'il s'agit de centres de décisions administratives ou de pôles d'attraction universitaires et culturels, non, s'il s'agit de renouveler, cinquante ans après les Etats-Unis, les mêmes erreurs de concentrations industrielles polluées.

Quand votre portefeuille d'usines est si mince, quand votre bourse de primes d'investissements est si plate, l'économie des moyens doit conduire à des industries moyennes dans les villes moyennes, à des industries neuves dans les régions industrielles déclinantes mais déjà équipées.

Et qu'on n'oublie pas dans son compte qu'à côté de Paris, qu'à côté des rivages maritimes et des embouchures, il existe dans toute la moitié Nord-Est de la France, des régions industrielles qui réclament une rénovation.

La chute des barrières douanières du Marché commun a bouleversé les conditions économiques; les grandes régions industrielles de l'Europe — Paris, la Ruhr, le Benelux — ne sont plus séparées par des cloisons étanches. Entre elles, les échanges commerciaux flambent.

Pour industrialiser à moindre frais, nous pourrions profiter de cette chance de relance qu'offre à nos régions françaises centre-européennes le déblocage de ces courants d'échanges.

Mais le troisième obstacle est bureaucratique. Les rêves urbanistiques de votre ministère ne pourraient-ils descendre de quelques degrés? On nous parle d'une « Floride française »; il faudra tout y amener: usines, logements, écoles, voies de communications, et même les hommes.

Des villes de 3.000 à 5.000 habitants comme Carignan ou Vouziers, des villes de 30.000 habitants comme Sedan pourraient accueillir respectivement des industries petites et moyennes. Elles les possédaient il y a trente-cinq ans. Du plus haut niveau nous sommes tombés, dans les Ardennes, au plus bas niveau d'emplois féminins de France.

Et pour la productivité des entreprises, l'accueil humain vaudrait bien ces fameuses « relations inter-industrielles » chères aux rédacteurs du Vi<sup>e</sup> Plan.

La carte scolaire, projection à travers la jeunesse de l'aménagement du territoire, témoigne souvent à la fois de l'assurance et de l'incoordination bureaucratique.

La carte prévue pour les établissements secondaires du Sud des Ardennes témoigne ainsi de trop d'esprit de système et pas assez du souci des familles et des cités qui veulent survivre.

Quant aux routes, rappellerai-je que, méconnaissant des projets immédiats belges et allemands, on néglige de prévoir tout au long de 150 kilomètres de frontière la moindre pénétrante internationale ? Les Ardennes impénétrables ? Monsieur le ministre, après Von Moltke en 1870, Guderlan en 1940, Von Rundstedt en 1945, fallait-il à vos services un schéma directeur routier ou une carte d'état-major ?

Pour toutes ces insuffisances dans l'aménagement du territoire, je me suis demandé, monsieur le ministre, si je devais voter contre les crédits de votre ministère.

Malgré tout, je n'ai pu oublier cet été brûlant que nous avons partagé ; je n'ai pu oublier votre intégrité et celle de vos collaborateurs de la D. A. T. A. R. ; je n'ai pu oublier la pression des géants internationaux, que vous n'avez pu infléchir parce que vous n'aviez pas les moyens de votre politique d'aménagement ; je n'ai pu oublier cet irresponsable sautant à la gorge du Premier ministre, alors que dans cette discussion internationale l'intérêt de l'Etat nous imposait de nous taire.

Pour toutes ces raisons, vous faisant crédit une fois encore, je m'abstiendrai volontairement de participer au vote de votre budget.

Vous avez eu l'honneur, monsieur le ministre, de trouver face à vous, dans cet échec, une population groupée derrière ses élus habituée par l'histoire à beaucoup sacrifier à la solidarité nationale. Mais cela donne à la dette ardennaise un caractère grave et exemplaire, si vous voulez du moins que l'on croie encore à l'aménagement du territoire. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Lebas.

**M. Bernard Lebas.** Monsieur le ministre, l'année dernière, à l'occasion de la discussion de votre budget, je vous disais : « métropole d'équilibre, mais attention, métropole de déséquilibre ! ».

Le Gouvernement sera bientôt amené à s'occuper du schéma directeur de la région du Nord. Je souhaite qu'à cette occasion il puisse se livrer à une analyse très précise de ce qui lui est proposé.

Dans un premier temps, il conviendrait que la grande métropole que vous connaissez ne constituât pas seulement une grande ville, mais devint une capitale régionale et, demain, une capitale internationale au centre d'une Europe du Nord-Ouest comprenant soixante millions d'habitants.

Dans cette même ligne, son aéroport devrait ne plus être un aéroport d'avions-taxis, mais devenir un aéroport international. En effet, au centre de cette zone, le grand aéroport de Bruxelles-National sera demain insuffisant pour assurer le trafic international. Celui de Lesquin pourrait, en outre, devenir le troisième aéroport de Paris.

Il conviendrait aussi rapidement, pour ne pas dire immédiatement, que pussent évoluer suivant l'axe longitudinal Dunkerque-Fourmies, les structures de ce département que l'O. R. E. A. M. (organisme d'études et d'aménagement des aires métropolitaines) oublie trop souvent sur une partie de son parcours. Ce schéma directeur a retenu une idée essentielle qui me semble de nature à donner à cette métropole son nécessaire équilibre : je veux parler de la création d'une ligne d'aérotrains — certains qualifient ma préoccupation de manie ou de lubie — de Calais à Fourmies par Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Valenciennes et Maubeuge, ligne qui permettra à ce département du Nord de se structurer et de vivre avec sa métropole.

Le schéma qui vous sera proposé — je ne crois pas dévoiler un secret — a retenu le principe de la création de cette ligne. Mais, s'agissant d'une région vitale, à la fois pour la France et l'Europe, il faut aller plus loin. Dans tous les grands centres urbains, en particulier celui de Lille-Roubaix-Tourcoing, vous ne pouvez reconstituer quelque chose ressemblant étrangement à la région parisienne.

L'aménagement du territoire doit mener une politique de « constellation », si j'ose dire, de toutes nos agglomérations, petites ou grandes. Pourquoi une telle politique ? C'est que notre population du Nord est, pour une partie, une population rurale agricole qui demeure profondément attachée à la terre. Il faut

lui apporter les compensations indispensables correspondant à la petite ou moyenne dimension qui caractérise les exploitations de certaines de nos régions.

N'oublions pas, non plus, dans ce schéma, la liaison Nord-Sud constituée par l'axe routier Dunkerque-Jumont en attendant l'aérotrain de 1976. Vous savez, monsieur le ministre, qu'un consortium est né autour de l'idée de la liaison fluviale entre le Nord et le Bassin parisien, indispensable aussi bien pour le Nord que pour le Bassin parisien, compte tenu de la création dans ce Nord de la France d'un grand nombre d'usines d'automobiles dont les maisons mères se trouvent encore dans la région parisienne. La politique de reconversion doit être continuée — c'est un de nos soucis majeurs — selon deux axes.

D'abord, dans la recherche de la diversification des emplois à créer, le Nord manque tragiquement d'emplois de haute qualification. L'électronique, par exemple, nous fait totalement défaut. Elle est indispensable à l'évolution de notre région et de nos structures.

Ensuite, il est souhaitable que cette industrialisation se fasse pour un certain nombre de régions défavorisées — le Calais, la région de Dunkerque, l'Avesnois et le bassin de la Sambre que je représente ici — dans la direction d'une politique de diversification par la création d'emplois féminins qui nous manquent de façon permanente.

Enfin, monsieur le ministre, nous sommes situés, comme d'autres, à la frontière d'un certain nombre de pays qui se livrent, qu'on le veuille ou non mais c'est humain, à une sorte de surenchère permanente pour la création d'emplois. Il est indispensable de doter votre ministère d'un fonds spécial lui permettant d'acquérir des terrains industriels — cette action serait d'ailleurs applicable à toute la France — lui permettant d'infléchir une décision, de réagir contre nos voisins, avant que naisse à l'échelon de l'Europe une politique d'harmonisation des aides.

Il serait souhaitable enfin que le Nord, région nouvelle, qui, grâce à votre appui et à celui du Gouvernement, notamment du ministre du développement industriel et de la recherche scientifique, a pris délibérément la direction de la rénovation, se tourne vers des métiers nouveaux, mais il faut que soit confirmée et affirmée la politique de l'accueil. Chaque fois que nous sommes amenés à faire venir dans nos régions de nouvelles entreprises, outre le problème des liaisons routières qui, à l'exception de l'autoroute A 1 dont on a beaucoup parlé, sont bien insuffisantes dans la plupart des régions de ce département, nous butons sur le manque d'infrastructures d'accueil. Nous manquons d'hôpitaux et surtout de logements. Nous en avons souffert et nous en souffrons davantage demain si, avant que les industriels ne viennent s'installer, nous ne mettons pas à leur disposition des logements, des écoles, des stades qui leur démontrent que le Nord est une région accueillante où l'on travaille beaucoup, certes, mais où l'on sait vivre dans la joie (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Offroy.

**M. Raymond Offroy.** Monsieur le ministre, la cause que je viens plaider ce soir devant le Gouvernement est celle de ces zones qui se trouvent à la périphérie de régions en plein essor, qui devraient participer au développement économique des grands centres industriels, mais qui n'en profitent pas cependant, parce qu'elles sont ignorées trop souvent des bureaux parisiens et ne bénéficient, par suite, d'aucune priorité.

Je me référerai, bien entendu, à celle que j'ai l'honneur de représenter au Parlement, mais si je crois devoir le faire, c'est que le cas de la zone d'influence de Dieppe se répète à de nombreux exemplaires dans la France entière, ce qui donne à ce phénomène de stagnation, voire de dégradation, une importance nationale. Si j'ai choisi d'en parler dans le cadre du budget sur l'aménagement du territoire, c'est que la carence dont nous souffrons provient d'un cercle vicieux où toutes les administrations sont à la fois complices et responsables.

Le point central, chez nous comme chez beaucoup d'autres — la discussion le montre — est la crise de l'emploi. Il est normal que des entreprises soient atteintes par la conjoncture ou les profondes mutations techniques, mais il est anormal que leur déclin ou leur disparition ne soient pas compensés par la création d'activités nouvelles chaque fois que le potentiel économique et humain reste manifestement positif.

S'il n'en est pas ainsi, c'est qu'au niveau des grands ingénieurs et des puissants technocrates, deux réalités priment : la mise en œuvre dans les grandes régions de vastes complexes aux ambitions mondiales et, puisqu'il le faut, l'aide aux régions notoirement défavorisées par la nature.

Tout ce qui se trouve entre ces deux extrêmes ne compte plus, comme ces jeunes, qui ne sont pas doués pour mériter une sélection dans une compétition internationale, mais qui ne sont pas non plus assez malades pour justifier une aide médicale.

De cette ignorance ou de cette indifférence découle le cercle vicieux. Quand une industrie nouvelle désire s'implanter, les services de l'aménagement du territoire la dirigent soit sur les

zones de grand essor industriel, dans l'espoir qu'elle y trouvera des prix de revient compétitifs, soit vers une région à rénover pour enlever au Gouvernement une grave préoccupation sociale. Quant aux aires intermédiaires, on s'en débarrasse sous prétexte, par exemple, qu'elles manquent de main-d'œuvre qualifiée.

Si l'on se retourne vers l'éducation nationale pour demander la création d'un lycée technique, on s'entend répondre que la ville d'importance moyenne ne peut y prétendre car les jeunes la quittent.

Mais cet exode des jeunes, ainsi que le marasme industriel qui en est la cause avec l'insuffisance des établissements d'enseignement adéquats, sont à leur tour invoqués par le ministère du logement pour restreindre à la portion congrue les primes et les prêts, par le ministère de l'équipement pour refuser tout investissement susceptible d'améliorer les relations routières, ferroviaires ou aériennes et par le ministère des postes et télécommunications pour laisser à un niveau très bas le réseau téléphonique.

L'on pourrait ainsi, monsieur le ministre, continuer indéfiniment l'étude de ces réactions en chaîne où la carence d'un ministère est invoquée par l'administration voisine pour justifier son propre immobilisme, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait fait le tour des départements ministériels créés pour stimuler l'activité économique du pays.

Ce cycle infernal est-il insoluble ? Pas du tout. Il suffirait que deux ou trois industries soient installées, par exemple, dans notre région pour que leur implantation justifie un effort de l'éducation nationale, qui déclencherait les initiatives parallèles des ministères du logement, de l'équipement, des P. T. T. et autres administrations. La chaîne se reconstituerait ainsi dans un sens positif, comme la roue des réincarnations dans la religion bouddhique.

Je sais bien que les services répondent que ce sont les industriels et non pas l'administration qui décident du lieu où se fixent les usines. C'est très souvent inexact, et j'ai encore en mémoire cette grande entreprise que l'on a obligée à installer une importante unité à 500 kilomètres de ma région, où elle avait déjà deux usines, et dont les dirigeants me disaient : « Nous sommes forcés d'obéir au désir de l'Etat, puisque c'est l'Etat qui est pratiquement notre unique client ».

A la suite de cet incident, des promesses formelles m'ont été faites. Mais, monsieur le ministre, elles sont restées jusqu'à présent au nombre de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé.

Ce cas n'est pas isolé, mais ne serait-il pas équitable que le mécanisme qui a été utilisé contre nous joue quelquefois pour nous ?

Comment y parvenir ? Etant donné que le problème de l'emploi est le plus grave de tous ceux qui se posent dans la région dieppoise que je prends en exemple, qu'aucune sécurité réelle ne pourra y être donnée à la population tant qu'un rythme de création de 400 emplois par an n'aura pas été atteint, la clef de la situation est détenue par les services de l'aménagement du territoire. Que ceux-ci consentent, sur vos instructions, monsieur le ministre, à faire ce qu'exige la relance de l'économie sur les plateaux et le littoral de la Haute-Normandie que vous connaissez si bien, et je suis convaincu que j'obtiendrai de M. Olivier Guichard le lycée technique qui avait été programmé au V<sup>e</sup> Plan et qui a été constamment ajourné pour des motifs futiles.

De même, M. Chalandon ne pourrait dans ce cas me refuser les primes et prêts en faveur des logements que nous réclamons et que nous réclameront les cadres et les techniciens dont nous avons besoin, ainsi que les aménagements routiers dont certains avaient, eux aussi, été programmés dans le V<sup>e</sup> Plan et n'ont pas été réalisés.

Ainsi l'on pourrait s'orienter, en un premier stade, vers la liaison rapide avec Rouen qui nous fait si cruellement défaut, puis vers la grande voie qui reliera Dunkerque et Lille aux ports de l'Atlantique en traversant le pays de Caux, et enfin, moyennant un certain inflexionnement de l'autoroute A 15, vers un accès facile et moderne à la région parisienne.

Je suis également certain qu'une manifestation précise de l'intérêt de vos services pour une région telle que la nôtre faciliterait le déblocage de la vallée de la Bresle en matière de téléphone, ainsi que l'aménagement de l'aérodrome de Saint-Aubin, enfin mis à même de servir de pivot à cette aviation d'affaires qui commande le développement de nos relations avec la Grande-Bretagne.

Ah ! monsieur le ministre de l'aménagement, on parle beaucoup, à juste titre d'ailleurs, de notre société bloquée. J'espère que vous aurez le loisir de vous pencher sur le sort de ces régions bloquées, qui pourraient être facilement débloquées si « ces princes qui nous gouvernent » — je veux parler de la toute-puissante administration à laquelle j'ai appartenu pendant trente ans — voulaient bien, eux aussi, y porter intérêt.

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Ah oui !

**M. Raymond Offroy.** Nourri dans le sérail, j'en connais les détours, mon cher collègue.

Je n'ignore donc pas les arguments que l'on peut avancer pour justifier les privilèges des uns et l'impuissance des autres.

Je sais que certains diront — ou penseront — que je demande des crédits et des investissements pour une zone condamnée à l'avance, dans un monde où seuls les gros, les très gros auront leur place au soleil.

Permettez-moi de dire à ceux qui entrent dans ce raisonnement — ce n'est pas votre cas, monsieur le ministre : je parle d'une manière générale, car vous connaissez trop bien cette région pour tenir ce langage — que s'ils prennent le soin de lire une carte, non pas celle établie par la mission d'aménagement de la basse Seine, où la ville de Dieppe ne figure presque jamais, mais celle du bon dictionnaire Larousse de notre jeunesse, ils verront que Dieppe se trouve à peu près à mi-chemin entre Paris et Londres, sur la route la plus directe entre ces deux capitales.

S'ils poussent leur curiosité jusqu'à lire les journaux, ils verront que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun aura vraisemblablement lieu dans un délai assez proche.

Alors, ils pourront imaginer ce que sera le développement du commerce franco-britannique dans la décennie prochaine et deviner quelles zones en seront les principaux bénéficiaires ; en seront » ou devraient en être, car elles ne le seront que si elles sont dotées des infrastructures nécessaires.

Il est évident, par exemple, que si le chemin de fer Paris-Dieppe continue à mettre, pour relier ces deux villes, autant de temps que sous Napoléon III, la prospérité sautera au-dessus d'une ville et d'une région auxquelles les pouvoirs publics n'auront pas donné la possibilité d'épouser leur siècle.

Monsieur le ministre, j'en terminerai, si vous le voulez bien, par un exemple particulièrement probant. Depuis deux ans, nous demandons en vain le classement de nos régions en zone II des zones industrielles — et je parle aussi bien de Fécamp que de Dieppe. Nous ne pouvons l'obtenir parce que, nous dit-on, les conditions géographiques et économiques ne justifient pas cette promotion, sans nous expliquer d'ailleurs en quoi le Pas-de-Calais a été, lui, jugé digne d'un pareil classement.

Mais alors, de deux choses l'une : ou bien la situation de nos régions ne justifie pas un classement, et il est incompréhensible que les promesses, qui m'ont été prodiguées depuis près de quatre ans par vos prédécesseurs et par vous-même, d'implantation de nouvelles industries n'aient pas été suivies d'effet ; ou bien les services de l'aménagement du territoire ont vraiment déployé tous leurs efforts en notre faveur et n'ont pu convaincre aucun industriel : dans ce cas, le régime des aides n'est pas adapté aux conditions prévalant dans notre région et il faut l'améliorer par le reclassement que nous demandons.

Monsieur le ministre, j'ai conscience de plaider ici une cause juste en me faisant l'avocat de ces zones qui ne sont ni suréquipées, ni sous-développées. Elles sont simplement humaines, à la mesure de notre pays et de notre tempérament national ; et elles constituent pour notre économie un indispensable facteur d'équilibre.

Si vous vous intéressez à celle dont j'ai spécialement parlé aujourd'hui, vous aurez le sentiment d'avoir aidé une région qui est déjà un carrefour de la géographie, à devenir bientôt aussi un carrefour de l'histoire. Je vous en remercie, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Bertrand Denis.

**M. Bertrand Denis.** Monsieur le ministre, nous sommes nombreux ce soir à vous avoir présenté nos doléances et vous-même vous avez indiqué dans votre discours — je vous ai écouté avec attention — que l'expansion industrielle de la France posait des problèmes.

Permettez-moi de vous fournir quelques renseignements pratiques et de vous indiquer quelques moyens qui devraient aider nos régions de l'Ouest à retenir un peu de leur population.

Je ne vous étonnerai pas en disant que nous avons souvent le cœur serré quand les parents viennent dans nos permanences nous expliquer que leurs enfants ne trouvent pas d'emploi à moins de deux cents ou trois cents kilomètres du domicile familial. Cet état de choses est d'autant plus grave lorsqu'il s'agit de jeunes gens et de jeunes filles de dix-huit ans. Avons-nous le droit de laisser la population de certains départements où les naissances l'emportent régulièrement sur les décès, stagner de recensement en recensement ?

Pour arrêter cet exode, il faut d'abord aider les entreprises. Celles qui s'implantent, bien sûr, mais nous n'en voyons guère ! Nous avons le sentiment que la décentralisation s'est ralentie. Je ne suis pas le seul à vous en parler. Mon ami M. d'Ornano en a également traité.

Nous pensons que certaines régions pourvues ont réagi contre la décentralisation et que des freins ont joué à l'encontre des

textes. Cela nous inquiète. Pendant quelques années, vous avez aidé à l'agrandissement des entreprises sur place. Je crains que vous n'y ayez renoncé. Je vous demande de bien vouloir continuer cet effort, et non de l'arrêter au 31 décembre prochain. Cela est en votre pouvoir et ne dépasse pas vos moyens. En effet, nous, les ruraux, savons que les entreprises qui prospèrent sur place offrent une solidité, une sécurité, une compréhension des problèmes que n'ont pas les nouvelles venues, peut-être à la recherche d'un autre lieu où elles seront moins connues que là où elles ont exercé jusqu'à présent leur activité.

Le deuxième moyen de freiner l'exode rural est de soutenir les artisans dans nos régions.

Certaines grandes entreprises françaises — et en premier les usines Renault — ont commencé par l'artisanat. Mais le cap est difficile à franchir entre l'artisanat et la création des trente emplois ouvrant droit aux aides de l'Etat.

Pourquoi ne pas aider aussi les artisans qui passent d'un compagnon et d'un apprenti à dix employés, par exemple ? D'une manière générale, pourquoi ne pas les épauler d'une façon plus solide, plus cohérente ? Il y a là un problème. Croyez-moi.

Troisième point que je désire traiter : les voies de communication. Bien sûr, elles ne vous concernent pas directement. Elles feront l'objet du débat sur le budget de l'équipement qui aura lieu ce soir et demain. Mais nous savons que votre avis sera sollicité.

De nombreuses voies ferrées ont été supprimées. Lorsque le ministre des transports nous a démontré que leur rendement était catastrophique, nous avons dû nous incliner. Mais pourquoi déclasser certains grands itinéraires routiers ? Pourquoi enlever à ces régions le peu qu'elles ont, sous prétexte que, d'un coup de crayon à Paris, on a fait passer ailleurs une route classée jusqu'alors grand itinéraire et aux trois quarts aménagée ? Ne vaudrait-il pas mieux la terminer et la conserver à la région ?

Renseignez-vous : vous constaterez que ce cas est assez fréquent. J'en ai parlé à tous mes collègues qui, dans les jours prochains, examineront, dans leurs conseils généraux, les cartes jointes aux esquisses régionales du VI<sup>e</sup> Plan. Ils éprouveront de vives déceptions en vérifiant que des grands itinéraires risquent de devenir de simples routes départementales.

Vous devez être attentif à ce fait. Sinon, nos provinces comprendront des larges zones de silence, ce qui serait lourd de conséquences.

Ma remarque vaut aussi pour les chemins de fer. J'ai constaté, horaires en main, que les arrêts des grands trains n'étaient pas toujours logiques. Je pourrais vous citer telle ville de 15.000 habitants où les grands rapides s'arrêtent alors qu'ils brûlent la gare d'une ville de 50.000 habitants, desservant 100.000 personnes, en dépit de mes interventions auprès de votre ministère.

Je vous demande de bien vouloir faire réexaminer cette question, non seulement pour moi — je n'ai pas cité le cas précis volontairement — mais pour tous ceux qui se trouvent dans la même situation, car les industriels de Paris, de Lyon ou même des pays du Marché commun ne pensent à s'installer dans une ville que si les rapides la desservent. Sinon, c'est tout le département considéré qui en pâtit.

Je citerai d'un mot le problème du téléphone. Un de mes amis m'a raconté qu'une grande entreprise s'était éloignée de son chef-lieu de canton uniquement en raison de l'insuffisance des relations téléphoniques avec la région parisienne. De grâce, ne vous bornez pas au comptage des communications téléphoniques actuelles ; pensez au besoin qui est le nôtre de créer des emplois !

Dans la zone considérée, votre collègue de l'agriculture fait procéder à une enquête, ferme par ferme. D'ici à dix ans, 400 emplois devront être offerts. Et ce sans que le nombre d'exploitations agricoles diminue sensiblement, mais simplement du fait de la natalité.

Or, nous n'arrivons pas à implanter dans ledit chef-lieu de canton une industrie qui puisse fournir le quart des 400 emplois qui seront nécessaires dans dix ans. Cela nous inquiète beaucoup !

En dernier lieu, je me permettrais de vous parler des zones de rénovation rurale. Vous les avez créées et l'on a donné un coup de crayon pour les délimiter, mais les représentants des collectivités locales, les députés ruraux que nous sommes, n'ont pas encore compris selon quels critères. Est-ce le revenu moyen par habitant ? Alors la délimitation des zones ne correspond pas à la réalité. Est-ce la division du sol ? Ce critère n'est pas plus satisfaisant. Est-ce le nombre d'emplois nécessaires pour empêcher l'exode de la population ? Là non plus nous ne voyons pas très bien où passe la limite.

Nous aimerions au moins que les critères retenus pour la création des zones de rénovation rurale soient explicables. Nous aimerions pouvoir éclairer ceux que nous représentons ici. Or, monsieur le ministre, ni vous ni moi ne sommes pris au sérieux lorsque nous ne pouvons indiquer les raisons qui ont motivé la

création d'une zone de rénovation rurale en tel endroit plutôt qu'en tel autre, surtout lorsqu'une zone naturelle agricole a été coupée en deux.

Telles sont, monsieur le ministre, mes principales doléances.

Je ne méconnais pas les efforts accomplis par votre ministère et le mal que vous vous donnez. Mais nous aimerions pouvoir dire à ceux que nous représentons ici comment leurs enfants pourront trouver une situation sans aller vers la région parisienne, sans s'éloigner autant de leur famille, car ils souhaitent mener une vie harmonieuse près du foyer où ils sont nés, tout au moins à une distance raisonnable qui leur permette de revoir leurs parents et de leur montrer leurs petits-enfants.

Je vous demande d'y penser, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, on a remarqué que dans son récent discours devant l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a consacré le huitième de son intervention aux affaires extérieures, le huitième encore aux considérations politiques traditionnelles et le reste à ce qu'on a appelé « le bonheur des Français ». C'est du cadre et, en même temps, des conditions de ce bonheur qu'il est question aujourd'hui.

L'un des problèmes qui peuvent se poser est le suivant : ne sommes-nous pas en train de préparer aux Français un cadre de vie qu'il ont déjà répudié ? Le mal est d'ailleurs partout et souvent plus grave encore que chez nous.

Un grand écrivain américain écrivait récemment : « La tragédie des Etats-Unis, c'est que nous perdons le contrôle de notre environnement. Nous nous permettons de nous laisser déborder par une forme rampante et monstrueuse d'urbanisme qui prend à la fois possession de notre géographie et de nos esprits. C'est une dévastation totale ».

Et William Styron ajoutait : « L'horreur urbaine est le problème numéro un de la vie américaine. Avant le Viet-Nam. Nous finirons bien par trouver un arrangement quelconque au Viet-Nam ; mais je ne vois pas comment nous sortirons du cauchemar urbain ».

Economistes et chercheurs, sociologues et hommes politiques sont d'accord : l'évolution de l'urbanisme, les modes de vie qui doivent découler d'un urbanisme réformé, c'est là le grand sujet prioritaire.

A la page 32 du rapport relatif aux options du VI<sup>e</sup> Plan, on peut lire ceci :

« Certains effets du développement industriel et urbain ont atteint un seuil dangereux... ».

« C'est sur sa capacité à faire face au phénomène urbain et à rendre nos villes plus humaines que sera, pour notre part, jugée notre société... ».

Diagnostic excellent. Je crois cependant qu'il faut éliminer le futur de la dernière phrase. Déjà on nous juge sur notre capacité à faire face, à imaginer.

Une société urbaine dont l'image, identique, se répand partout et où même respirer devient un luxe ! Même respirer ! Dans les parages de Philadelphie, le taux de la consommation d'oxygène dans l'atmosphère dépasse celui de sa formation par les végétaux. A Hambourg, pour sauver les arbres empoisonnés par les émanations d'essence, on les plante dans des bacs de béton et on les transporte l'hiver loin de la ville.

A Yokkaichi, un port situé au sud-est de Tokyo, les écoliers sont contraints de porter toute la journée un masque protecteur en étoffe. Nous n'en sommes pas encore là. Mais le drame d'autrui doit nous servir à nous-mêmes de leçon pour éviter notre propre drame.

Tout cela, l'homme le rejette, et, peut-être plus encore que les autres, le Français. Le Français, parce qu'il a des attaches terriennes profondes. Aussi, parce qu'il sait que son pays est le plus vaste de l'Europe de l'Ouest et qu'il devine que l'espace, après avoir été un fardeau, est aujourd'hui une chance ; que c'est dans la conquête humaine de cet espace que réside sans doute l'avenir de notre civilisation.

Un cadre de vie que les Français ont déjà répudié — ai-je dit — et que, pourtant, nous tous, responsables, continuons de construire ?

Le poids de l'histoire, les traditions géographiques, les coutumes d'une vieille civilisation, tout cela mêlé nous astreint à une certaine fatalité qui annihile les efforts de transformation, ou du moins en réduit considérablement les conséquences. Nous agissons encore comme si nous vivions il y a cinquante ans, au moment où un flux d'une puissance incontrôlable entraînait vers la ville, la grande ville, les Français.

Or ce flux est en train de mourir. A Lannion, au centre national d'études des télécommunications, convergent plus de mille demandes en attente, rien que d'ingénieurs voulant quitter Paris pour venir en Bretagne.

Un cadre de vie que les Français ont déjà répudié ? Mais alors, quel est donc le cadre de vie qu'ils souhaitent ? Et ce cadre de vie, le Plan et l'aménagement du territoire le lui présentent-ils ou s'apprennent-ils à le lui présenter ?

Une réponse globale est difficile, mais chacun d'entre nous, au travers de ses expériences personnelles, peut apporter une part de solution.

Refusant la maquette de la cité future dont nous voyons l'image aux portes de nos trop grandes cités, le Français cherche aujourd'hui l'enracinement, le maximum de liens humains, l'attachement vécu à celui que tous les jours il côtoie, et aussi l'expérience de la responsabilité personnelle.

Il sent que, parallèlement à la démarche qui le porte à être citoyen du monde, il doit commencer par être citoyen de quelque part.

Il a soif des nécessités biologiques élémentaires — famille ; groupe à dimension humaine ; appartenance à un sol, à une tradition, à une vie qui le porte mais que, en même temps, il aide à porter ; appartenance, en fin de compte, à la cité, au sens antique du terme.

Dans le rapport relatif aux options du VI<sup>e</sup> Plan, on lit à la page 23 :

« Les zones de moyenne densité, dont les régions de l'Ouest constituent une bonne illustration, offriront des aires de développement privilégiées soit le long de quelques axes fluviaux, soit dans les aires urbaines de 50.000 à 100.000 habitants... Il faudra y diversifier les implantations industrielles et les services, et les doter des équipements d'accueil adaptés. »

C'est bien. Mais il importe d'aller plus loin. Il faut descendre au niveau des localités moyennes ou petites. On dira que, par le jeu spontané de l'irrigation économique, ces localités bénéficieront de la puissance des fortes agglomérations dont elles seront voisines. C'est vrai. Mais ce processus est très long et demain il sera vain d'irriguer ce qui sera mort.

La Coder des pays de Loire disait tout récemment son anxiété devant l'augmentation des demandes d'emplois. D'autres Coder pourraient, sans risque d'erreur, tenir le même langage.

Pour répondre aux désirs profonds du Français, pour répondre aussi à son attente immédiate dans le domaine de l'emploi, il faut une politique de promotion de ces villes. L'Etat y gagnerait, car, à rentabilité égale, les investissements y sont beaucoup moins onéreux que dans des agglomérations excessives où l'investissement, rapidement insuffisant, requiert un deuxième investissement qui, lui-même, sans tarder, en sollicite un troisième.

J'ajoute que ces villes moyennes constituent l'un des principaux supports de la vie rurale. Un budget de 100, 200 ou 300 millions de francs est souvent insuffisant en face des projets nécessaires à la vie. L'Etat doit apporter son appui. En aidant ces cités, c'est aussi — et puissamment — le milieu rural qu'il aidera...

Il serait contraire à la vérité, monsieur le ministre, de prétendre que rien n'a été fait. Assurément, beaucoup a été fait : établissements scolaires, zones industrielles à 600 francs le mètre, primes de décentralisation ou de reconversion ; en certaines régions, zones d'action rurale.

Dans son livre *Les Nouveaux Européens*, Anthony Sampson se plaît à reconnaître ce souffle de vie qui anime et transforme nos provinces. Mais, en de nombreux endroits, les temps sont difficiles et ressentis d'autant plus durement que rares, très rares sont ceux qui acceptent de gaieté de cœur la perspective d'un départ... Il y a quelques années, sur cent personnes qui demandaient du travail, un grand nombre acceptaient d'aller n'importe où. Aujourd'hui, cet état d'esprit n'existe plus, sinon très rarement...

Dans les options du VI<sup>e</sup> Plan, la place réservée aux villes modestes et au monde rural est bien maigre, reconnaissons-le. Et la question qui se pose est tout naturellement la suivante : quels moyens nouveaux comptez-vous utiliser pour relancer la vie dans les zones dont je parle ?

Monsieur le ministre, dans la construction du bonheur des Français, votre tâche est essentielle, car vous êtes un peu le ministre de l'imagination. Il est un cadre de vie que beaucoup de Français rêvent, mais il en existe un autre qu'il faut préserver, enrichir, voire recréer. L'imagination consiste peut-être à reconnaître dans le temps qui passe les données profondes qui commandent l'avenir.

Je crois n'avoir pas fait erreur en vous disant ce que, pour leur avenir, souhaitent un grand nombre de nos compatriotes, en tout cas parmi ceux qui m'entourent.

A la tête de l'Etat, on les comprend et on les approuve. Dans la tâche qui visera à leur donner satisfaction, vous pourrez compter sur le concours de beaucoup. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs.)

M. le président. La parole est à M. Cassabel.

**M. Jean-Pierre Cassabel.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, si depuis quelques années il nous a été possible de constater les effets positifs d'une politique élaborée, dirigée et suivie en matière d'équipement et d'aménagement du territoire, nous ne devons pas pour autant tomber dans l'euphorie. Nombreuses restent les préoccupations de ceux qui représentent les régions rurales. Plusieurs de mes collègues partagent certainement mon point de vue.

L'activité de ces régions a été trop longtemps spécialisée et trop longtemps consacrée à la seule agriculture.

Les différents rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges ont relevé les faiblesses, les lacunes et les insuffisances que révèle votre budget. Je voudrais, quant à moi, profiter des courts instants qui me sont accordés pour présenter les réflexions qu'il inspire à un représentant de la région Languedoc-Roussillon, réflexions qui pourraient être celles de bien des députés des régions rurales.

Cependant, j'aurais mauvaise conscience si je ne rappelais pas l'effort qui a été consenti pour développer l'équipement touristique de notre littoral.

**M. Pierre Leroy-Beaulieu.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Cassabel.** C'est sans doute la plus grande réussite obtenue dans le domaine qui est le vôtre, monsieur le ministre, et je tiens à vous en remercier.

Il me plaît de souligner que cette œuvre gigantesque, qui portera un jour ses fruits, a été commencée par M. Georges Pompidou lorsqu'il était Premier ministre, et nous avons été heureux d'entendre le chef de l'Etat affirmer cet état que l'opération engagée serait menée à son terme. Ces paroles et votre déplacement sur nos plages, au mois de septembre, comme vos propres déclarations, monsieur le ministre, sont venus infirmer des propos tenus quelques jours auparavant et que nous avons tous jugés malencontreux et déplacés.

L'affirmation de la continuité de cette action — et votre budget en témoigne — nous a redonné courage. Il aurait été en effet stupide et aberrant de ne pas achever un effort aussi engagé et ce, à la veille des premières récompenses.

Si nous nous félicitons de l'aménagement de notre littoral, nous ne pouvons cependant taire plus longtemps les difficultés auxquelles nous sommes confrontés en matière d'emploi.

Nos départements connaissent une situation alarmante, en particulier celui de l'Aude qui est aux prises avec des difficultés très graves. Les conditions de l'emploi se dégradent ou restent précaires.

L'évolution de l'agriculture, sa mécanisation, les effets logiques de la prolongation de la scolarité, la faiblesse des entreprises industrielles existantes nous placent devant un problème préoccupant et très difficile à résoudre.

En dépit des efforts de l'Etat, les résultats restent médiocres, et rares, pour ne pas dire nulles, sont les entreprises qui ont accepté de venir s'installer chez nous.

Aussi, comme on l'a dit, les jeunes partent vers ce qu'on appelle les métropoles d'équilibre mais dont certaines pourraient être qualifiées de nécropoles d'équilibre.

Croyez bien que ces jeunes ne partent que contraints et forcés, car rares sont chez nous les Rastignac. Notre courrier nous révèle tous les jours combien dramatiques sont ce départ et cet exil pour qui vit à 800 kilomètres de Paris. Il faut pourtant bien s'y résoudre, mais les problèmes ne sont pas résolus pour autant.

Il est facile de deviner les conséquences économiques, financières et sociales d'une telle situation. Pour la première fois cette année, le mouvement démographique de l'Aude est négatif ; c'est grave.

Je voudrais ici vous faire part de quelques réflexions.

Les élus de province qui connaissent les difficultés rencontrées en matière d'emploi savent combien il peut être douloureux de s'exiler pour aller chercher du travail. C'est souvent un véritable drame moral, car on doit quitter sa famille, ses amis, son milieu naturel pour aller vivre dans ces villes tristes et inhumaines où le soir, isolé, perdu, l'âme morose, on ne peut que rêver de sa petite patrie perdue.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on apporter une solution à ce déséquilibre humain qui ne cesse d'opposer tous les jours davantage les grandes métropoles et le désert de nos provinces ?

L'implantation de nouvelles activités arrêterait cette fuite vers de prétendues métropoles d'équilibre. Une petite activité, si modeste soit-elle, à l'échelon d'un canton, et c'est toute une région qui ressuscite, ce sont des communes qui survivent, c'est une économie relancée.

L'emploi entraîne l'emploi et nos populations ne sont assurément pas plus mauvaises que d'autres ni plus maladroites ; elles ont seulement besoin d'être aidées et elles seront capables ensuite de se défendre.

C'est donc à une véritable relance de la décentralisation industrielle que nous vous convions. Mais alors, il faut réaliser d'abord les équipements nécessaires.

A cet égard, nous aimerions entendre affirmer officiellement — car des contradictions subsistent — que l'autoroute Narbonne-Toulouse sera construite au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

De même, il convient de définir, une fois pour toutes, le rôle du canal du Midi et de confirmer son avenir.

Il nous paraît indispensable aussi de proclamer la nécessité d'un prompt développement des infrastructures. M. Bertrand Denis l'a déjà dit, et je n'insisterai pas sur ce point. Il est difficile pour un industriel de s'installer dans une région où il ne pourra utiliser immédiatement ni le téléphone ni le télex.

Nous désirerions que certaines études soient mises en chantier en ce qui concerne les moyens de financement. Elles nous seraient peut-être favorables.

A ce propos, je vous livre les réflexions d'un industriel qui a mesuré les inconvénients d'un état de choses que nous déplorons.

D'abord, pouvons-nous espérer une modification de la fiscalité — notamment la possibilité de réévaluer les bilans — en faveur d'entreprises qui ont fait la preuve de leur efficacité ?

Ensuite — et cela s'est vérifié — lorsqu'une entreprise obtient un crédit pour son développement, le montant des intérêts dus constitue une charge déductible ; mais quand la même entreprise se développe par autofinancement, ne pourrait-on admettre comme charge à déduire le montant des intérêts des sommes investies ?

Certains industriels locaux ont ainsi l'impression, peut-être fautive ou regrettable, d'être parfois pénalisés alors qu'ils s'efforcent de développer leurs entreprises.

Si la région du Languedoc-Roussillon a été particulièrement aidée en ce qui concerne le développement de ses plages et son unité touristique, elle connaît néanmoins aujourd'hui des difficultés qu'il est indispensable de vaincre le plus rapidement possible. Qu'on ne nous dise pas qu'il ne serait ni possible, ni souhaitable de se tourner vers les perspectives que pourrait offrir le marché espagnol ou catalan, ou qu'on nous donne alors les moyens qu'exige notre situation.

Dans ces instants trop brefs, j'ai essayé, monsieur le ministre, de vous faire entendre le cri de détresse d'un département inquiet et l'angoisse de son représentant. Parce que nous sommes convaincus, en raison de notre position géographique par ailleurs remarquable, que nous n'avons rien à attendre du complexe de Fos-sur-Mer, dont nous sommes trop éloignés, j'ai voulu vous lancer cet appel.

J'ose espérer qu'il sera entendu et que le département de l'Aude trouvera bientôt, grâce au Gouvernement et à vous, quelques raisons d'espérer. Placés devant nos responsabilités et conscients de nos problèmes, nous n'avions pas le droit de nous taire. Puisse nous, à l'occasion de l'étude du VI<sup>e</sup> Plan, amorcer le renouveau de nos provinces qui offrent de vastes régions et des hommes disponibles qui se refusent à désespérer. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Hinsberger.

**M. Etienne Hinsberger.** « Le budget de 1971 exprime la volonté du Gouvernement d'assurer le développement économique et social de la nation dans les perspectives tracées pour le VI<sup>e</sup> Plan. » Tel est, monsieur le ministre, le texte qui figure à la page 59 du rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1971.

Les options du VI<sup>e</sup> Plan prévoient « qu'il conviendra d'agir aussi vite que possible pour accélérer la restructuration des activités industrielles du Nord et de l'Est et pour équilibrer les influences auxquelles ces régions sont actuellement soumises de la part des régions étrangères voisines. En outre, la politique de développement régional doit traduire dans les faits l'attention qu'il faut apporter aux zones frontalières ».

Nous avons tous souscrit avec enthousiasme à cet objectif. Or que constatons-nous à la présentation de votre budget de 1971 ?

D'abord, aucune opération concrète ne répond au dessein affirmé pour l'Est de la France, et notamment pour la région que je représente. Si, dès la première année d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, vous ne prévoyez pas l'application des principes que vous avez définis et que nous avons approuvés, je me vois obligé de vous faire part de ma déception et de mon pessimisme en ce qui concerne l'avenir.

Le but de mon intervention est d'appeler une fois de plus votre attention, monsieur le ministre, sur le problème préoccupant des régions frontalières. Je suis heureux d'avoir lu, dans le rapport de notre collègue M. Duval, une analyse des problèmes frontaliers, et je le remercie d'y avoir pensé, ainsi que des suggestions qu'il a émises.

Il est inquiétant de constater que la décision du conseil des ministres du 3 janvier 1969 prescrivant « que les divers ministères et le préfet de région devaient examiner l'opportunité et les modalités d'un aménagement concerté de la Lorraine et

des régions étrangères, notamment la Sarre », n'a trouvé à ce jour aucune application.

Par ailleurs, la commission mixte franco-allemande, créée le 15 mars 1969 par le général de Gaulle et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne n'a pas encore, à ma connaissance, abouti à des résultats.

Il est regrettable que les parlementaires ne soient pas consultés ni associés aux travaux de cette commission. Je renouvelle mes demandes antérieures en vue de la constitution d'une sous-commission, composée d'élus et de responsables économiques et financiers régionaux, qui pourrait soumettre à la délégation française un catalogue des problèmes intéressant la région frontalière et susceptibles d'orienter les décisions à intervenir.

Il n'est pas concevable de vouloir aménager une région frontalière par téléguidage de Paris sans consulter ceux qui ont la responsabilité et la charge de la représentation nationale. Nous sommes loin de l'exemple fourni par nos collègues sarrois qui, trois mois après une intervention au Bundestag à Bonn, en juin 1969, ont obtenu les crédits nécessaires au développement et à l'industrialisation de leur région pour une période de cinq années.

Le résultat de ce succès a contribué à pomper notre main-d'œuvre qualifiée qui, pour des salaires plus élevés, a décidé de s'expatrier et d'aller travailler en Allemagne. Mais demain, si la conjoncture économique allemande devait enregistrer des secousses et conduire au licenciement des ouvriers frontaliers, que pourrions-nous proposer à nos compatriotes menacés par le chômage ?

Nous avons fait des propositions d'aménagement et d'équipement, mais elles ont été mal entendues par l'administration centrale. On ne parle que d'aménagement des métropoles. Pourtant, M. le Président de la République a déclaré la semaine dernière à Lyon que « l'effort d'aménagement du territoire doit porter autant que sur le développement des métropoles régionales conçues comme des centres chargés d'équilibrer Paris, sur celui des villes moyennes destinées à établir elles aussi un équilibre à l'intérieur de la région ».

L'aménagement du territoire doit conditionner le développement et la modernisation des infrastructures comme des équipements industriels et commerciaux.

Il y a cent ans, la France était placée au premier rang pour l'importance et l'efficacité de son réseau routier, fluvial, ferroviaire. Aujourd'hui, nous sommes obligés de parler de mesures de rattrapage.

M. le Président de la République, en inaugurant l'autoroute du Sud, a promis de mettre en chantier 300 kilomètres d'autoroutes par an et de favoriser la création de liaisons autoroutières transversales. Malheureusement, nous constatons l'état cahoteux de certaines routes nationales qui, avec l'apparition, en hiver, des barrières de dégel, handicape le trafic routier et paralyse la production et l'économie.

Vingt-cinq années après la guerre, nous déplorons encore, et cela malgré les multiples interventions de tous nos collègues, l'existence de ponts provisoires.

Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le ministre, d'avoir peut-être évoqué des problèmes qui relèvent de la compétence de votre collègue de l'équipement, mais je considère pour ma part que l'aménagement du territoire est un tout et qu'il doit servir de base et d'orientation à tout ce qui se fait dans un pays.

Ainsi, pour le développement de la région frontalière de l'est de la Lorraine, qui me préoccupe, et afin de préparer son avenir, il faudrait enfin comprendre la nécessité et l'urgence d'une vraie coopération constructive avec nos voisins allemands. Des colloques ont eu lieu entre parlementaires des deux pays ; des propositions ont été soumises à nos gouvernements respectifs ; des démarches ont été entreprises auprès des ministres ; bref, l'efficacité d'une coordination entre les deux pays a été démontrée.

En face d'une industrialisation massive et des aménagements de toute sorte le long de la frontière sarroise, nous sommes affligés par la passivité de notre action et par le vide que nous laissons subsister de notre côté de la frontière.

En vue de créer un premier embryon d'activité, je vous demande la création d'une voie rapide au départ de Sarrebrück vers Strasbourg, qui rejoindrait l'autoroute Paris-Est au sud de Sarreguemines. Cette nouvelle voie de communication pourrait drainer le trafic des marchandises et entraîner l'implantation d'industries nouvelles de notre côté de la frontière.

La réalisation du centre économique franco-allemand — le projet C. E. C. O. F. A. — recevrait alors son affectation et sa raison d'être.

Dans ce même contexte de coopération franco-allemande, il est temps de prendre une décision en ce qui concerne la réalisation de l'aérodrome de Grostenquin. L'aéroport de Sarrebrück est désormais classé dans la catégorie internationale et celui du Luxembourg a pris un nouveau développement.

Par la lenteur de notre système administratif, nous risquons de dépendre entièrement des pays voisins si nous ne reconnaissons pas rapidement la nécessité de créer un aéroport international dans l'est de la Lorraine.

On parle souvent du danger industriel allemand et nous éprouvons à cet égard un certain complexe. Nous n'avons pas le droit d'éprouver un tel sentiment. En effet, au cours d'un récent voyage en République fédérale d'Allemagne, où j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des industriels importants d'Outre-Rhin, j'ai été heureux d'apprendre que les Allemands sollicitaient fréquemment le concours des industriels français, dont les techniques de premier rang en usage dans leurs entreprises sont très appréciées. Ces mêmes industriels envisagent de confier à nos ingénieurs une partie des études nécessaires à l'amélioration et au développement de leur production.

La coopération technique est ainsi devenue une réalité. Il nous appartient de la promouvoir et de la développer.

Quelques mots sur le chapitre des voies navigables. Là, nous constatons que les Allemands, une fois de plus, ont commencé, avec des moyens importants, les travaux de canalisation de la Sarre au gabarit européen.

On parle depuis quelque temps d'une liaison Selne-Rhin. La diminution des crédits inscrits à ce chapitre nous inquiète, étant donné notre position d'arrière-garde, notamment en matière de lutte contre les crues des rivières qui provoquent périodiquement des inondations.

Le canal des Houillères est en pleine et constante dégradation. Les crédits prévus au V<sup>e</sup> Plan n'ont pas été utilisés. Si vous ne consentez aucun effort spécial au cours du VI<sup>e</sup> Plan pour l'aménagement de ce canal, vous démontrerez par là même, monsieur le ministre, votre détermination d'abandonner définitivement l'exploitation de cette voie d'eau.

Revenant aux problèmes intéressant plus particulièrement votre ministère, je déplore la lenteur avec laquelle sont examinés les dossiers relatifs à l'attribution de la prime d'adaptation industrielle. Après un accord de principe, les industriels entreprennent des travaux de construction, mais ils ont à subir des délais hélas ! trop longs avant d'encaisser le montant des primes, ce qui gêne considérablement leur trésorerie.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir donner des instructions en vue d'une liquidation plus rapide des dossiers en instance.

M. le ministre des finances a levé les mesures d'encadrement du crédit. Malheureusement, l'administration des finances ne semble pas avoir entendu son ministre, puisque les industriels et commerçants continuent à être soumis aux mêmes restrictions relatives notamment au plafonnement des obligations cautionnées.

Je n'oublierai pas de souligner l'importance qu'il faut accorder au massif des Vosges du Nord, où le développement du tourisme est indispensable à la survie de la population pour compenser l'absence d'industries locales. Des efforts particuliers doivent être accomplis pour l'amélioration des structures et des équipements.

Pour conclure, je vous rappellerai que « sous peine de vouer notre continent à la destruction, la France doit absolument travailler à faire tomber les barrières entre l'Ouest et l'Est. Sous peine de laisser s'installer un climat de révolte et de désespoir, elle doit instaurer la justice sociale, humaniser les villes et protéger l'admirable cadre de vie que nous ont donné la nature et le travail des siècles. »

Ce sont les paroles prononcées par M. le Président de la République le 30 octobre 1970. Elles s'appliquent par excellence aux régions frontalières dans lesquelles il faut protéger l'admirable cadre de vie, fruit du travail de nos ancêtres.

Nous souhaitons qu'au cours de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, vous teniez compte des principes que vous avez établis pour les options et que les crédits nécessaires au développement des régions frontalières soient assez importants pour faire face au potentiel industriel de nos voisins et conserver à la population son indépendance nationale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Couveinhes.

M. René Couveinhes. Monsieur le ministre, qu'il me soit permis, au nom de tous mes collègues de l'Hérault, de vous dire notre gratitude pour les précieux encouragements que vous avez prodigués aux responsables d'activités économiques régionales à l'occasion de votre bref séjour en Languedoc-Roussillon.

Je vous remercie également des efforts faits par votre administration et tout spécialement par le délégué général à l'aménagement du territoire, M. Monod, pour doter cette région des organes et des moyens d'une politique active d'industrialisation, suscitant l'implantation d'établissements nouveaux de nature à accélérer le développement de l'économie régionale dans le cadre plus général des actions entreprises sur la façade méditerranéenne.

Je veux vous dire aussi, monsieur le ministre, tout le prix que nous attachons à la continuité de l'opération d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, déjà génératrice d'emplois nouveaux dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Puis-je également émettre le souhait que de larges facilités soient accordées aux investissements hôteliers capables de drainer vers la région un important flux de touristes étrangers qui nous procurent des devises et contribuent à prolonger, au-delà de la saison estivale, la fréquentation des stations.

Déjà les départements de la région qui bénéficient de la formule spéciale d'équipements hôteliers ressentent les bienfaits de la politique gouvernementale en ce domaine.

En terminant, je tiens, monsieur le ministre, à vous dire combien seraient appréciés les efforts visant à doter les stations nouvelles du littoral des équipements sociaux et des bâtiments publics souhaités par le plus grand nombre pour assurer un séjour plus agréable, plus heureux aux touristes, notamment les écoles, les gendarmes, les bureaux des P. T. T.

En effet, monsieur le ministre, aménager le territoire, ce n'est pas seulement soutenir ou créer telles ou telles activités, c'est aussi créer un ensemble harmonieux qui réponde tout à la fois aux besoins sociaux et économiques. (Applaudissements.)

M. Pierre Leroy-Beaulieu. Très bien !

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

### ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376) (rapport n° 1395 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Services du Premier ministre (suite) ;

Section VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. (Annexe n° 26. — M. Ansquer, rapporteur spécial ; avis n° 1400, tome XIV, de M. Lebas, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Section I. — Services généraux (suite) : crédits concernant la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Annexe n° 26. — M. Ansquer, rapporteur spécial ; avis n° 1400, tome XIII, de M. Duval, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Equipement et logement (suite) : crédits concernant l'équipement et article 71 (Annexe n° 18. — M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 1400, tome IX, de M. Catalifaud, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.